

Rapport de recherche

Marseille : vers une démocratie située ?

interstice

civis open lab

2022

Agence tdso, Aix-Marseille Université, Aix-Marseille School
of Economics, Laboratoire LIEU de l'Institut d'Urbanisme et
d'Aménagement Régional, Massilia Sun System,
Nos Quartiers Demain, Università degli studi di Roma
La Sapienza, Villes Innovations

Rapport de recherche

Marseille : vers une démocratie située ?

Interstice

civis open lab 2022

Agence tdso, Aix-Marseille Université, Aix-Marseille School
of Economics, Laboratoire LIEU de l'Institut d'Urbanisme et
d'Aménagement Régional, Massilia Sun System,
Nos Quartiers Demain, Università degli studi di Roma
La Sapienza, Villes Innovations

Ce travail de recherche a été mené par le groupement Interstice dans le cadre de l'appel à projet de l'Open Lab Civis 2021-2022

Raphaël Besson

Raphaël Besson est expert en socio-économie urbaine et docteur en sciences du territoire. En 2013, il fonde Villes Innovations un bureau d'étude localisé à Marseille et Grenoble, spécialisé dans les stratégies d'innovation urbaine et les politiques de transition territoriale. Chercheur associé au laboratoire PACTE-CNRS, ses travaux portent sur les lieux de savoir et les Tiers Lieux, les politiques culturelles territoriales, les politiques d'innovation urbaine, et les approches repensant les relations homme/nature/vivant dans la fabrique urbaine et territoriale. Raphaël Besson est également le co-fondateur du Laboratoire d'usages culture(s)-art-société (LUCAS).

Marida Borrello

Marida Borrello est architecte et urbaniste, en thèse depuis janvier 2022 à La Sapienza de Rome. Elle travaille sur la problématique de l'innovation soutenable du renouvellement des friches urbaines avec les living labs, au sein du département de paysage et environnement (Diap). Les relations entre culture et création de l'espace, les temporalités du projet et l'expérimentation de nouveaux paradigmes d'usage en lien avec la nature, se nourrissent à Marseille notamment par ses expériences à Coco Velten (Yes We Camp) en 2020 et la co-fondation en 2021 de l'Atelier di Bernard, espace de travail et d'exposition partagé.

Elsa Clérin

Architecte DE, chef de projet à l'agence d'architecture et d'urbanisme tdso, elle travaille sur des projets essentiellement basés sur le territoire marseillais, comme le renouvellement urbain du Grand St Barthélémy ou encore l'aménagement de la cité La Gavotte-Peyret. L'agence tdso cultive une approche multiscalaire qui s'appuie sur un double savoir-faire, et du bâtiment et du projet urbain. Croisant les enjeux de l'aménagement, de la construction, de la ville et de la stratégie territoriale, les domaines d'intervention couvrent un large spectre en partant des études pré-opérationnelles jusqu'à la maîtrise d'œuvre d'espace public et de bâtiment.

Timothée Demont

Enseignant-chercheur en économie au sein du laboratoire Aix-Marseille School of Economics d'Aix-Marseille Université. Ses recherches sont à l'intersection de l'économie du développement et de l'économie comportementale. Elles utilisent l'analyse quantitative de données issues d'enquêtes et d'expériences pour étudier différentes questions et défis de développement dans les pays développés en en développement. Ses thèmes privilégiés concernent la microfinance, l'éducation, les migrations, les comportements individuels de gestion du risque.

Il est également co-fondateur de Massilia Sun System, coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque.

Susanne Otto

Elle partage son activité d'architecte-urbaniste entre la pratique, l'enseignement et la recherche. Ainsi elle est co-fondatrice de l'agence d'architecture et d'urbanisme tdso implantée à Marseille. L'agence a récemment été lauréate du programme REHA3 du PUCA pour le projet de la façade vivrière, projet primé par la suite par l'AMI 'Logements de Demain. En parallèle, elle enseigne en tant que professeure associée à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional de l'Université Aix-Marseille où elle est également membre du laboratoire LIEU. A côté de la participation citoyenne, sujet du présent travail, elle étudie le principe de la sobriété foncière dans le contexte du ZAN dans le cadre d'un Programme PUCA sur le territoire de Draguignan.

Renaud Vignes

Docteur en Sciences Économiques, il privilégie aujourd'hui la méthode de recherche-action participative pour construire une vision originale d'un environnement vu comme une ressource cognitive capable de redonner aux agents les capacités nécessaires à l'exercice de leur rationalité.

Ornella Zaza

Designer et urbaniste, elle est enseignante-chercheuse à l'IUAR de l'Université Aix-Marseille, membre des laboratoires LIEU et LAA-LAVUE. Ses recherches ciblent principalement l'action publique territoriale, en particulier les opérations d'aménagement qui mobilisent des objectifs et dispositifs d'expérimentation et d'innovation, à la fois sociale et technologique.

SOMMAIRE

01	Le point de départ : la Friche Louis Armand	8
02	Marseille, ville militante ?	10
	Un nouveau souffle pour la participation citoyenne marseillaise	10
	Principales et récentes mobilisations citoyennes	12
	Entre démarches institutionnelles et luttes urbaines, une démocratie urbaine qui se cherche encore	34
03	Marseille : deux formes de démocratie urbaine en convergence ?	36
	Une « démocratie informelle » puissante mais qui atteint ses limites	
	La capacité des habitants à produire de la connaissance territoriale :	
	⊙ La friche Louis Armand	36
	⊙ L'exemple d'un projet porté par un tiers acteur : l'îlot Velten	38
	⊙ D'autres dynamiques qui nourrissent le modèle d'une « démocratie urbaine informelle » marseillaise : l'exemple de Massilia Sun System	40
	Une « démocratie institutionnelle » en mouvement	42
04	Un regard d'ailleurs : les laboratoires citoyens à Madrid	50
05	Marseille : le lieu d'expérimentation d'une nouvelle « démocratie située » ?	54
	La co-construction de nouveaux espaces urbains : une opportunité de revitalisation pour la démocratie urbaine ?	54
	La médiation des acteurs tiers : condition fondamentale pour la réussite d'une « démocratie située » ?	55
	Valoriser l'engagement citoyen pour le pérenniser	56
	L'impact des projets d'urbanisme participatif et transitionnel : une évaluation nécessaire ?	57

RESSOURCES & BIBLIOGRAPHIE	58
----------------------------	----

01. LE POINT DE DÉPART, LA FRICHE LOUIS ARMAND

En 2018, dans le quartier Saint Barnabé du 12^e arrondissement de Marseille, les habitants se mobilisent contre la construction d'une clinique privée sur le site abandonné de l'ancien collège Louis Armand : rassemblés sous l'association Nos Quartiers Demain, ils proposent un contre-projet urbain, ils fédèrent une mobilisation importante dans le secteur et ils arrivent concrètement à empêcher la réalisation du projet. Aujourd'hui cette friche reste toujours en attente de projet et apparaît dans la liste des sites faisant l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui doit être lancé par la Mairie de Marseille. Cette mobilisation citoyenne a constitué le point de départ de cette étude, financée par l'Open Lab CIVIS AMU et portée par l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE), l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université (IUAR), l'Università degli studi di Roma La Sapienza, les agences Villes Innovations et TDSO et l'association Nos Quartier Demain.

Le parti pris a été celui de mettre cette expérience en perspective, entre convergences, différences, forces et limites, avec le contexte participatif marseillais, riche en initiatives citoyennes et luttes urbaines. Ces diverses manifestations de la parole habitante face à la transformation de leur cadre de vie défendent une démocratie directe et locale, qui reste en quête d'écoute de la part des institutions, et en même temps se positionnent souvent en opposition à une démocratie représentative institutionnelle, qui reste encore peu convaincante. Dans ce contexte on assiste à une plus récente volonté de la collectivité locale de mieux intégrer ces démarches spontanées dans la fabrique urbaine : opérations d'urbanisme transitoire, AMI, budget participatif, Assemblée Citoyenne du Futur, et Cité de la Transition entre autres, se proposent comme les nouveaux dispositifs censés fédérer tous les acteurs (habitants, associations, techniciens et élus) autour de projets communs.

Cependant, cet ancien débat « top-down versus bottom-up » a de fait encore du mal à trouver de vraies réponses à travers les outils opérationnels de l'urbanisme et nécessite d'être encore interrogé, nous poussant à renouveler nos catégories d'analyse et d'action.

Le cas des laboratoires citoyens (laboratorios ciudadanos) de Madrid nous livre pour cela un retour d'expérience particulièrement intéressant : nés dans le cadre de la crise immobilière, ces espaces collectifs initiés et portés par les habitants du quartier, et souvent soutenus par l'aide d'associations, ont progressivement été intégrés dans les politiques urbaines de la ville et continuent de fonctionner en réseaux grâce au soutien des institutions publiques locales. Cet éclairage de l'étranger sera donc observé à la fois comme un cas exceptionnellement réussi de la mobilisation habitante en Europe, et comme une source possible de réflexions sur l'avenir de la démocratie urbaine à Marseille.

Le rapport se conclura donc par l'observation et le questionnement de ce que nous avons appelé une « démocratie située » émergente à Marseille : un nouvel élan participatif qui semble s'ancrer et se concrétiser au sein d'espaces urbains spécifiques, à usage ni public ni privé, et qui cherche spécifiquement à concrétiser les aspirations habitantes dans la fabrique de leur propre cadre de vie.

Cette étude, propose ainsi un premier regard sur le renouvellement des initiatives participatives marseillaises sans prétendre à aucune exhaustivité, et appelle à être complétée et approfondie par la suite, notamment dans la perspective d'un retour d'expérience sur ces nouvelles démarches participatives et celles qui restent à naître.



02. MARSEILLE, VILLE MILITANTE ?

Un nouveau souffle pour la participation citoyenne marseillaise

Depuis de nombreuses années, les projets et politiques urbaines mis en œuvre à Marseille ont visé à inscrire la ville dans les dynamiques d'attractivité, de concurrence et de progrès qui caractérisent les métropoles françaises et européennes. Imaginée comme une métropole sud-européenne, Marseille devait attirer davantage des activités innovantes, des talents, des investisseurs, des touristes venus du monde entier et favoriser l'éclosion de start-up par la création d'écosystèmes dédiés. Si ce modèle (innovation, tourisme, centres commerciaux, quartiers d'affaires) a peu ou prou compensé les emplois perdus dans l'économie phocéenne précédente (le port, l'industrie, le commerce), la situation de grande précarité d'une partie importante des habitants reste d'actualité. Cela est particulièrement visible à travers le mauvais état du logement (avec un nombre exceptionnel de logements insalubres, de situations d'habitat précaire ainsi que de marchands de sommeil), mais concerne également le traitement rudimentaire des espaces publics en centre-ville, plutôt pensés pour la voiture, même s'ils font progressivement l'objet de nombreuses requalifications. Une politique métropolitaine centralisée, visant à inscrire Marseille dans l'échiquier globalisé des villes-monde, a ainsi montré son décalage par rapport aux préoccupations quotidiennes de ses habitants aspirant à un meilleur cadre de vie. Tandis que la ville se transformait (physiquement et symboliquement) à coup de grands projets urbains, les démarches participatives pensées en accompagnement de ces derniers étaient rares.

Dans ce contexte, trois récents événements sont venus remettre sous les feux des projecteurs la participation citoyenne à Marseille, tant absente et, par conséquent, tant attendue. D'abord le projet contesté pour le réaménagement de la place Jean Jaurès, en plein centre-ville, a pris une ampleur citadine, largement remarquée. La mobilisation des habitants du quartier, des usagers de la place et d'autres militants n'a pas réussi à avoir gain de cause dans la finalisation du projet pour la nouvelle place, mais a souligné de manière flagrante le dysfonctionnement de la participation citoyenne à Marseille, la crainte croissante de la population marseillaise envers le risque de gentrification et de touristification du quartier et le besoin de renouveler - voire de créer - un espace de dialogue et de concertation réel entre les institutions et les habitants et associations locales.

Le deuxième événement concerne l'effondrement dramatique, survenu en 2018, de deux bâtiments insalubres de la rue d'Aubagne, dans le quartier de Noailles, causant la mort de plusieurs personnes. A la façon des luttes urbaines de l'Alma-Gare à Roubaix des années 1970 qui ont fait l'histoire de la participation en France (Cossart et Talpin, 2015), la grande mobilisation citoyenne qui en a suivi a pris d'une part la forme d'une lutte urbaine chargée de contenus politiques, plus conflictuelle et radicale, d'autre part a vu l'émergence d'instances voulant se rapprocher de la sphère institutionnelle afin de négocier une place pour la parole des habitants dans les processus d'aménagement urbain (dont une « charte du relogement », proposée par l'association 5 Novembre née après les effondrements, et un Atelier d'Urbanisme Populaire, actuellement actif et cherchant à rassembler, entre autres, des propositions habitantes en vue du réaménagement de plusieurs îlots de la rue d'Aubagne).

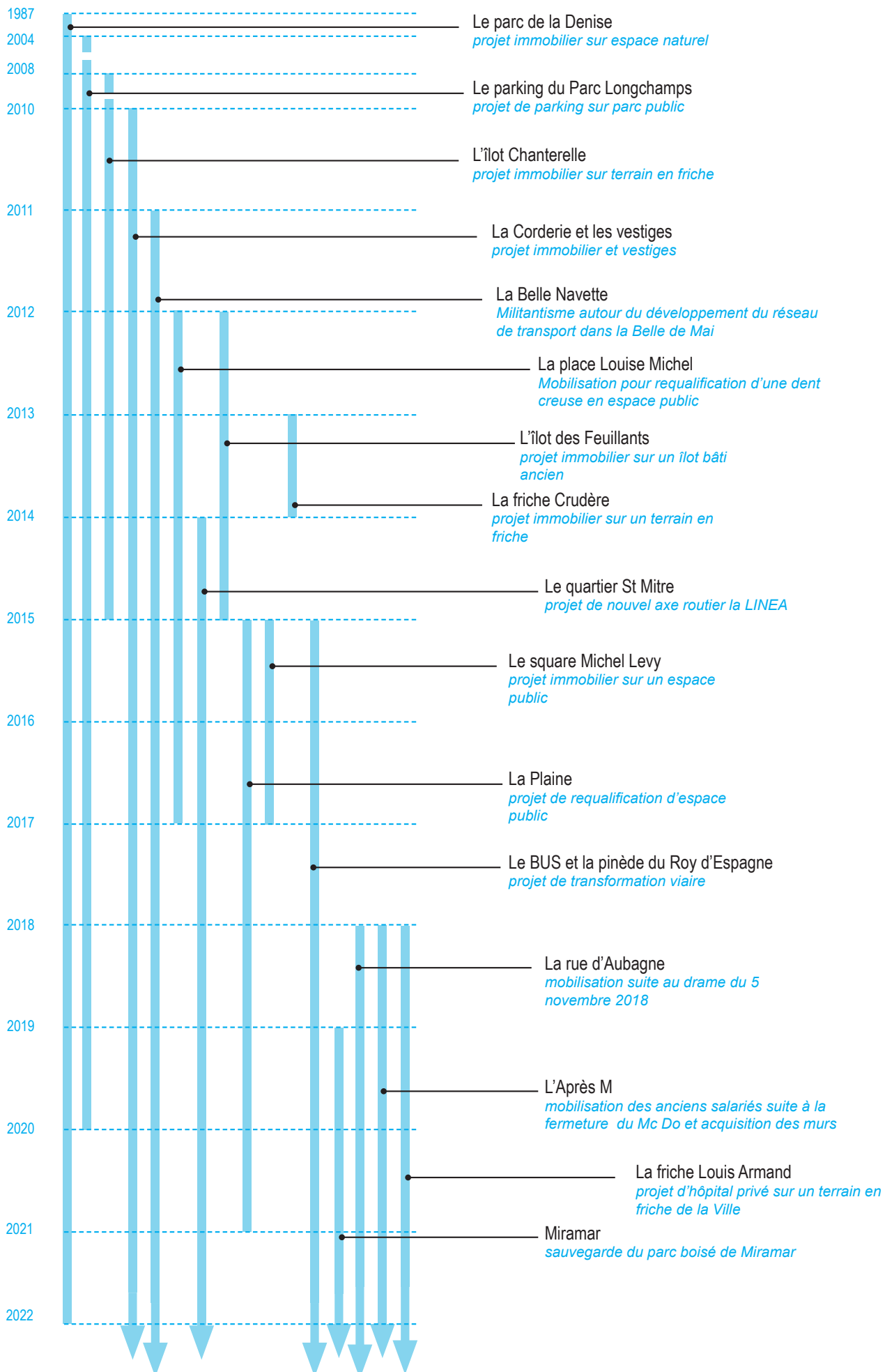
Enfin, le troisième événement consiste dans la victoire, en 2020, de la gauche aux élections municipales - sous la coalition dudit Printemps Marseillais, dont l'émergence est partiellement liée à l'événement tragique survenu et aux mouvements citoyens créés par la suite. Si les résultats en matière de participation citoyenne sont encore difficiles à mesurer, il est certain qu'un renouveau symbolique a eu lieu avec un engagement de la part des nouveaux élus à propos d'un nouveau rôle pour les habitants dans la fabrique de leur cadre de vie. Des

dispositifs ont déjà été activés (comme la création d'un « collège des maîtrises d'usages » pour le projet de requalification de la rue d'Aubagne et ses environs), mais pour l'instant il s'agit d'actions sporadiques, voire exceptionnelles (comme le rachat fait par la municipalité d'un ancien local McDonald dans les quartiers Nord de la ville, en soutien à l'installation pérenne d'un projet associatif local), qui ne sont pas encore structurées par une démarche et une vision globale sur la participation citoyenne, qui nécessite du temps long et des moyens dédiés pour pouvoir réellement se mettre en place.

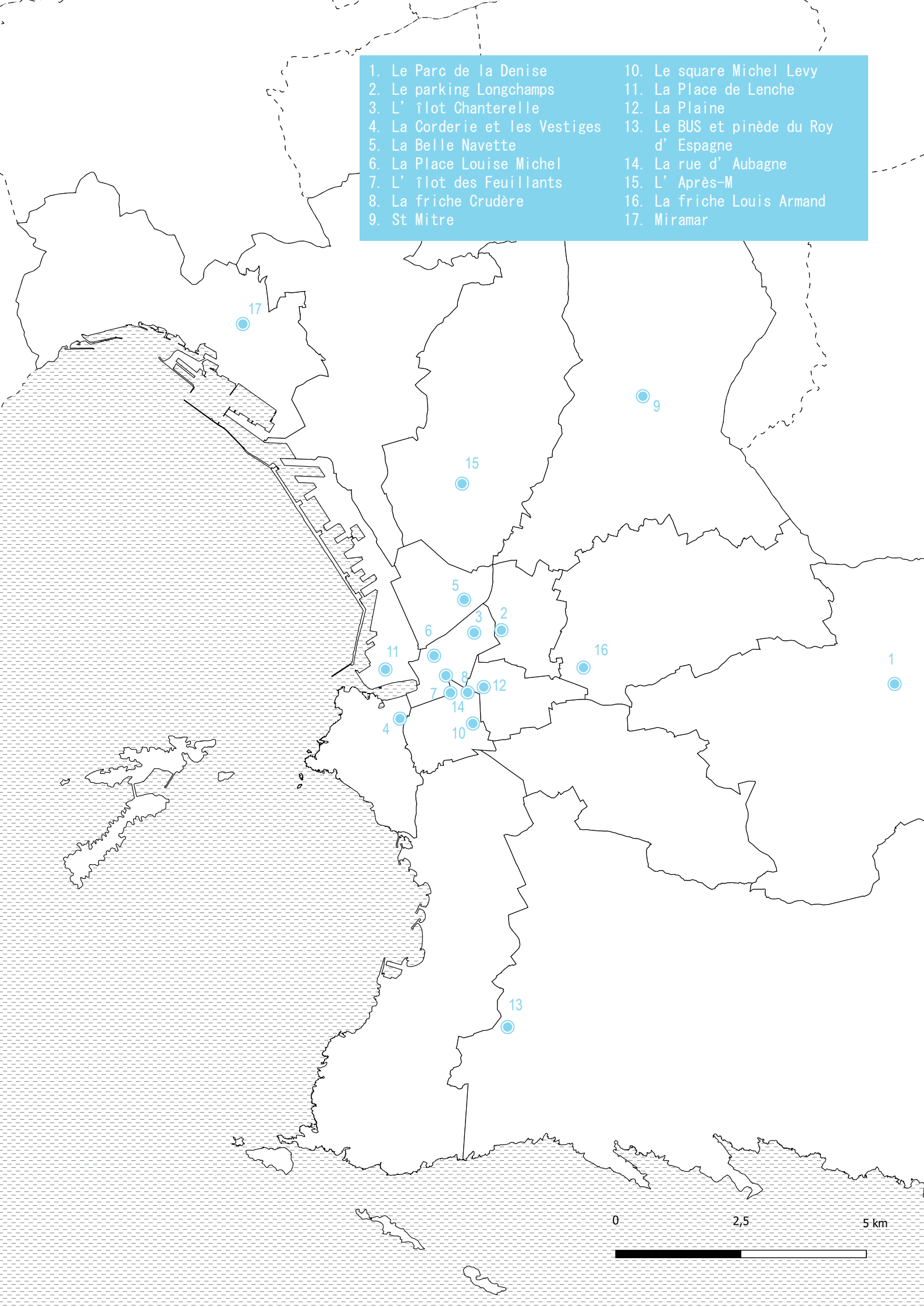
Ce récent changement de scénario de la participation citoyenne à Marseille nous a conduits d'une part à vouloir comprendre quels étaient les changements en cours qui semblaient conduire vers des nouvelles formes de mobilisation citoyenne en faveur d'une fabrique urbaine plus démocratique, d'autre part à reconstituer une petite histoire de la participation citoyenne à Marseille afin de saisir ce qui pourrait avoir fait le terreau de ces initiatives plus récentes¹. Il s'en suit donc une liste non exhaustive de différentes luttes, revendications, mobilisations citoyennes qui ont émergé à Marseille pendant les trente dernières années et qui, tout en ayant des histoires, publics et formes différentes, concernent toutes des projets d'aménagement urbain.

1. Une partie de ce travail s'est appuyé sur les travaux réalisés par les étudiants de Master 2 de l'Institut d'urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) d'Aix-Marseille Université, pendant l'année universitaire 2021-2022 et au sein de l'unité d'enseignement « Approches participatives » coordonnée par Ornella Zaza. Les étudiants : Aubert Louis, Barry Paul, Boschi Julia, Castello Bastien, Cerdan Manuel, Champagne Margot, Cheylan Romain, El Hani Salim, Feniou Judith, Gely Romane, Goossens Aurore, Le Moine Jeanne, Meissonnier Romane, Melili Thomas, Menye-Bouquin Anne-Caroline, Mohamed Yasmine, Moreau Jade, Nache Leïlou, Pasquet Louise, Perruchet Blanche, Pham Mathilde, Pittiani Thomas, Rossi Anthinéa, Sahun Emma, Saury Alexandra, Schell Léa, Segard Théodore, Wald Adrien.

Récentes mobilisations citoyennes



- | | |
|--------------------------------|--|
| 1. Le Parc de la Denise | 10. Le square Michel Levy |
| 2. Le parking Longchamps | 11. La Place de Lenche |
| 3. L' îlot Chanterelle | 12. La Plaine |
| 4. La Corderie et les Vestiges | 13. Le BUS et pinède du Roy d' Espagne |
| 5. La Belle Navette | 14. La rue d' Aubagne |
| 6. La Place Louise Michel | 15. L' Après-M |
| 7. L' îlot des Feuillants | 16. La friche Louis Armand |
| 8. La friche Crudère | 17. Miramar |
| 9. St Mitre | |



- 1944 — Destruction d'un immeuble suite aux bombardements, laissant un vide indéfini.
- 2011 — Le Conseil Municipal approuve l'Opération Grand Centre Ville, concédée à la SOLEAM
- 2012 — Habitants, CIQ, association de commerçants se mobilisent pour que cet espace devienne une place. Ils érigent une plaque au nom de Louise Michel et créent un :
- Fond de dotation**
- pour lancer les travaux avec les moyens du quartier.
- 2013 — La Soleam annonce qu'un bâtiment va être construit. Opposition des habitants qui demandent une :
- Consultation citoyenne**
- Conclusion : le site sera une place publique
- 2014 — Le Collectif ETC et le Bureau de l'Envers, en soutien aux dynamiques habitantes, lance un :
- Chantier participatif**
- d'aménagement provisoire de la place, sans financement ni commanditaire
- 2015 — Démolition des aménagements et clôture du site par la Soleam en attendant les travaux, malgré la demande des riverains de pouvoir aménager eux-même l'espace avec le fonds de dotation dont ils disposent.
- 2018 — Livraison du projet. un weekend festif organisé pas les habitants de :
- Inauguration et festivités**

La place Louise Michel

1^{er} arrondissement, Belsunce 2012–2018

Nature du site

Un espace vide, servant de place non officielle à la suite de la démolition d'un immeuble en 1944

Propriétaire foncier

Ville de Marseille puis Métropole

Acteur(s) mobilisé(s)

Initiateurs : CIQ, association commerçants, habitants

Epauleurs : collectif ETC, Le Bureau de l'Envers, étudiants

Élément déclencheur de la mobilisation

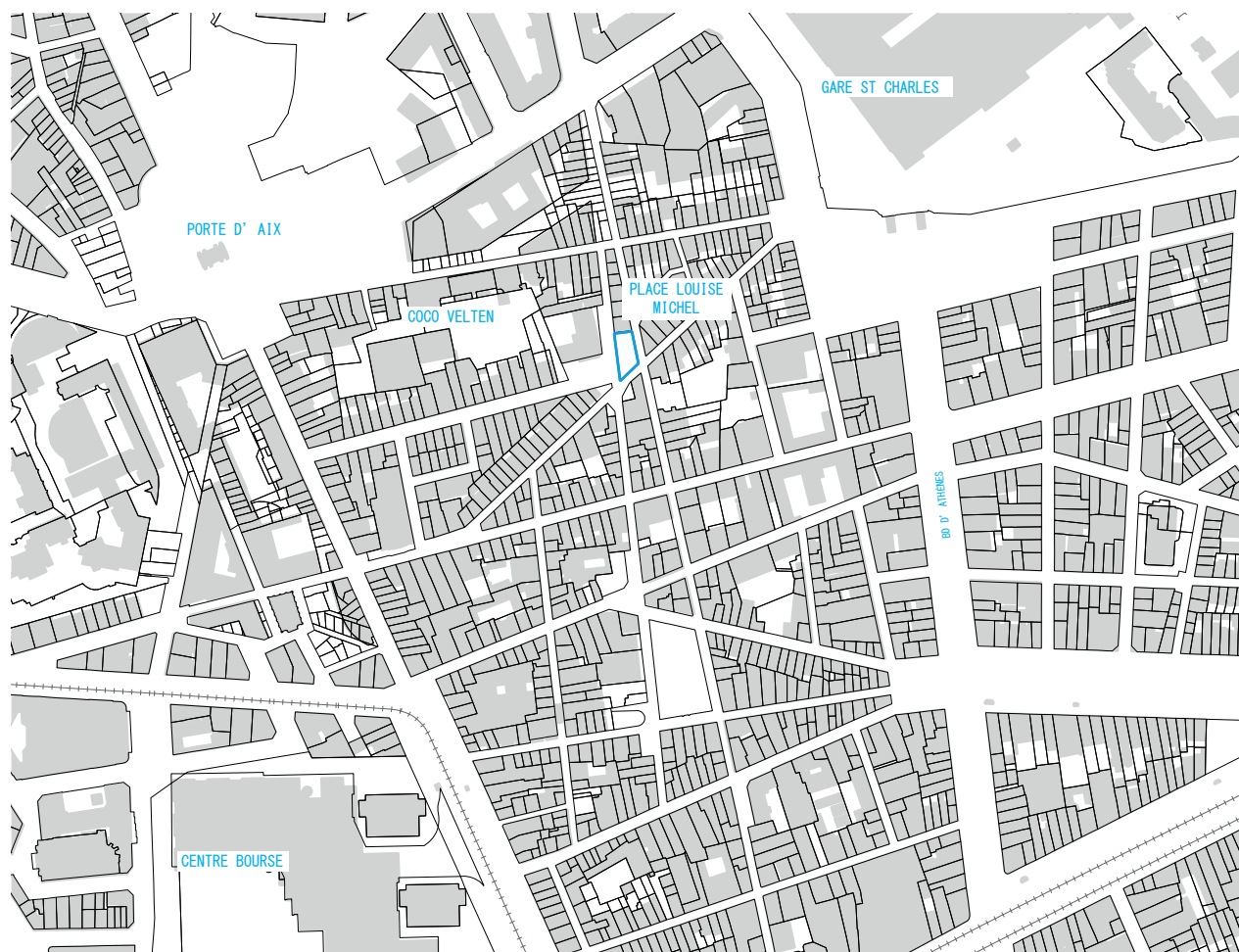
Volonté d'utiliser un espace vacant comme espace public et rejet d'un projet immobilier de logements

Volontés citoyennes

La conservation et l'officialisation d'un espace public

Impacts et limites de la mobilisation

Ce projet est un cas assez rare dans lequel la volonté de la société civile aura été entendue : le projet immobilier sera finalement annulé afin d'aménager une place publique. Cependant, la prise en compte des citoyens aura été relativement limitée, malgré une forte implication et volonté de participer à la fabrique de la place, et avec un engagement qui s'est maintenu dans la durée. En 2015, le site est clôturé et délaissé pendant plusieurs années alors que commerçants, habitants et responsables associatifs avaient proposé d'installer des micro-aménagements en utilisant le fonds de dotation mis sur pied quelques années auparavant pour financer le projet.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photos 1, 2, 3 : Chantier 'Belsunce tropical' organisé par le Collectif Etc et le Bureau de l'Envers, en collaboration avec le graphiste Pierre Tandille en novembre 2014. Cette intervention a été réalisée sans budget ni commanditaire, avec la participation des habitants. © Collectif Etc

Photo 4 : Trois années après la démolition des aménagements de 'Belsunce Tropical', le projet de requalification de la place réalisé par l'agence tds, est livré. en 2018. © Florent Joliot

- 2003 — Acquisition de la parcelle par la ville de Marseille
- 2004 — Le Conseil Municipal vote la construction d'équipements publics sur l'îlot
- 2007 — Modification du PLU : construction de logement autorisés jusqu'à 50m de hauteur
- 2008 — Dépose d'un PC : 300 logements
Retrait du projet suite à une mobilisation citoyenne
Mobilisation citoyenne
- 2011 — Nouveau PC déposé : 300 logements résidentiels, une résidence étudiante, des commerces,
- 2012 — Validation du projet avec ajout d'un groupe scolaire
- 2014 — **'Friche le camp'**
Temps fort organisé par YWC et la participation de nombreux collectifs sur site.
- 2015 — **ZAD**
Occupation du site par des militants pour bloquer le chantier
- 2018 — Livraison du projet

L'îlot Chanterelle

1^{er} arrondissement 2008–2015

Nature du site

Espace en friche

Propriétaire foncier

Ville de Marseille puis privé

Acteurs mobilisés

Initiateurs : habitants, Laisse béton...

Epauleurs : Yes We Camp, Robins des Villes, Disco Soup...

Élément déclencheur de la mobilisation

Rejet de projet immobilier

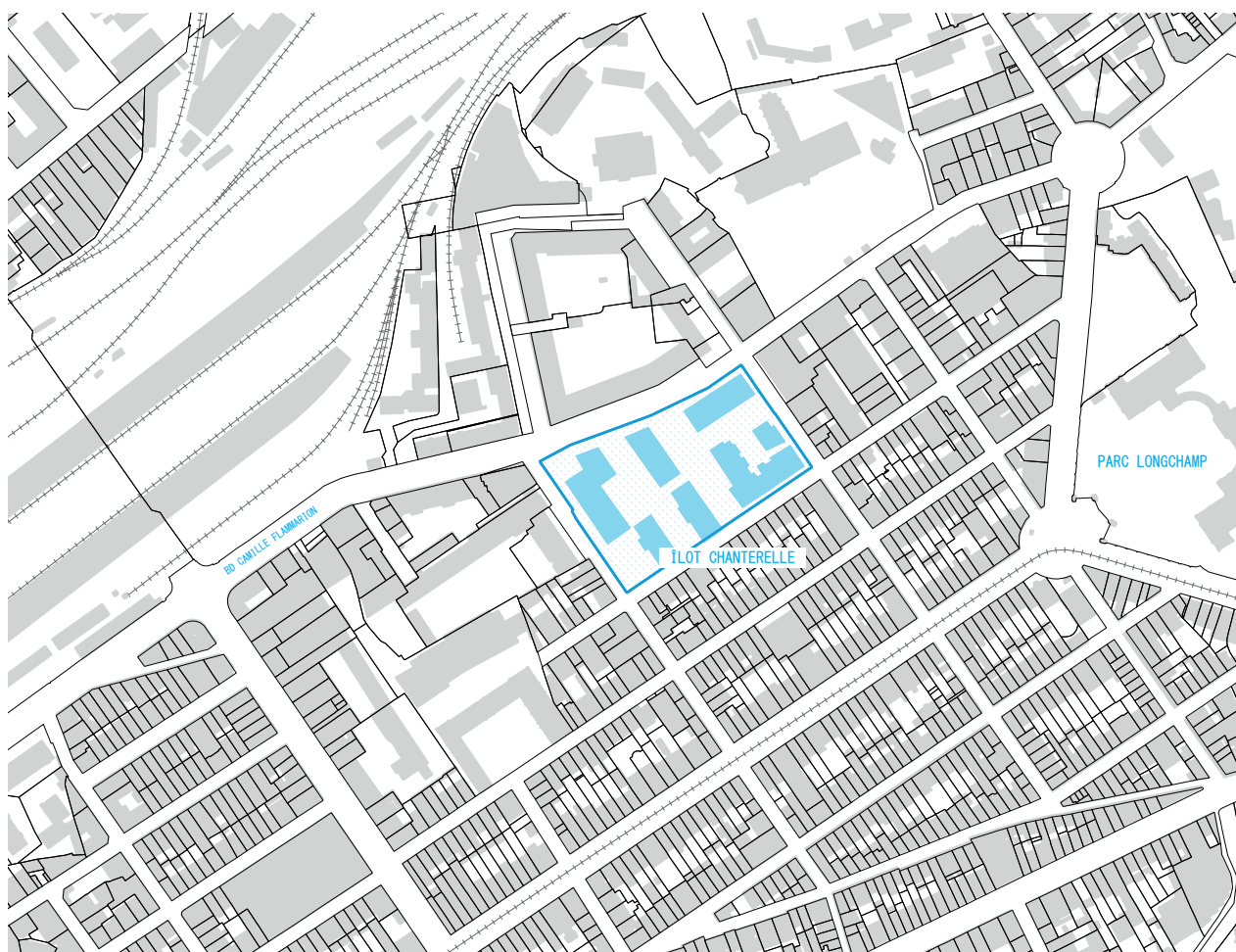
Volontés citoyennes

Équipements publics comme votés en 2004, conservation de l'espace boisé

Impacts et limites de la mobilisation

La mobilisation aura permis de compléter la programmation, notamment avec l'ajout d'un groupe scolaire mais l'espace boisé n'aura pas été conservé.

Les aménageurs ont laissé peu d'espace à la participation citoyenne dans la construction de leur projet, induisant une mobilisation citoyenne qui n'a pu s'exprimer et s'affirmer qu'aux travers d'outils non institutionnels (pétitions, événements festifs sur site, manifestations, ZAD...)





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : L'ilot Chanterelle avant les travaux. Cette parcelle particulièrement boisée en plein centre-ville appartenait aux « Dames de la Providence », institution Marseillaise fondée par en 1835 afin d'y accueillir « les orphelines du choléra », jusqu'à ce que la Ville de Marseille se porte acquéreur en 2003. © Collectif Laisse Béton

Photo 2,3,4 : En 2014, de nombreux arbres ont été abattus mais le site est toujours accessible. Yes We Camp lance alors l'événement 'Friche le camp', accompagné de nombreux autres collectifs et associations pour dénoncer le projet à travers un temps festif : atelier cartographique (Les Robins des Villes), construction de mobilier (YWC), cuisine collective à partir de rebus alimentaires (Disco Soup), concerts, spectacles.
© Disco Soup

- 2010 — Dépôt d'un permis de construire pour un projet immobilier de 8 étages et de 3 niveaux de parking souterrain
- Mobilisation citoyenne
- 2016 — Achat du terrain par Vinci & validation du permis
- Demande de recours au tribunal
- 2017 — Rejet du recours. Début des travaux et découverte des vestiges
- Mobilisation citoyenne
- La ministre de la Culture classe 635 mètres carrés sur les 6500 au patrimoine historique et une médiation culturelle pour l'accès au public du site devrait être mise en place.
- Cette découverte n'implique apparemment pas une modification du permis de construire. Le groupe Vinci prend le pari d'intégrer les vestiges dans le jardin de la résidence pour les mettre en valeur et pour travailler à la protection du site.
- Occupation du site
- A la suite de nouveaux coups de tractopelles aux abords des vestiges et d'une pétition signée par de nombreuses personnes, une réunion à la préfecture des Bouches du Rhône est organisée, mais reste uniquement informative.
- Découverte d'un document daté de 2002, qui montre que Vinci et la Ville de Marseille étaient d'ores et déjà au courant de la présence de l'ancienne carrière
- 2019 — Livraison d'une résidence de huit étages pour 109 logements «haut de gamme» par Vinci
- 2021 — Décision de ré-enfouissement des vestiges

La Corderie

7e arrondissement 2010-2022

Nature du site

espace public, désormais construit et privé.

Propriétaire foncier

Ville de Marseille puis Immobilier Vinci depuis 2016

Acteurs mobilisés

Collectif Marseille en Commun, CIQ St Victor et Pharo Catalans, Collectif Laisse Béton, Citoyen 13..

Élément déclencheur de la mobilisation

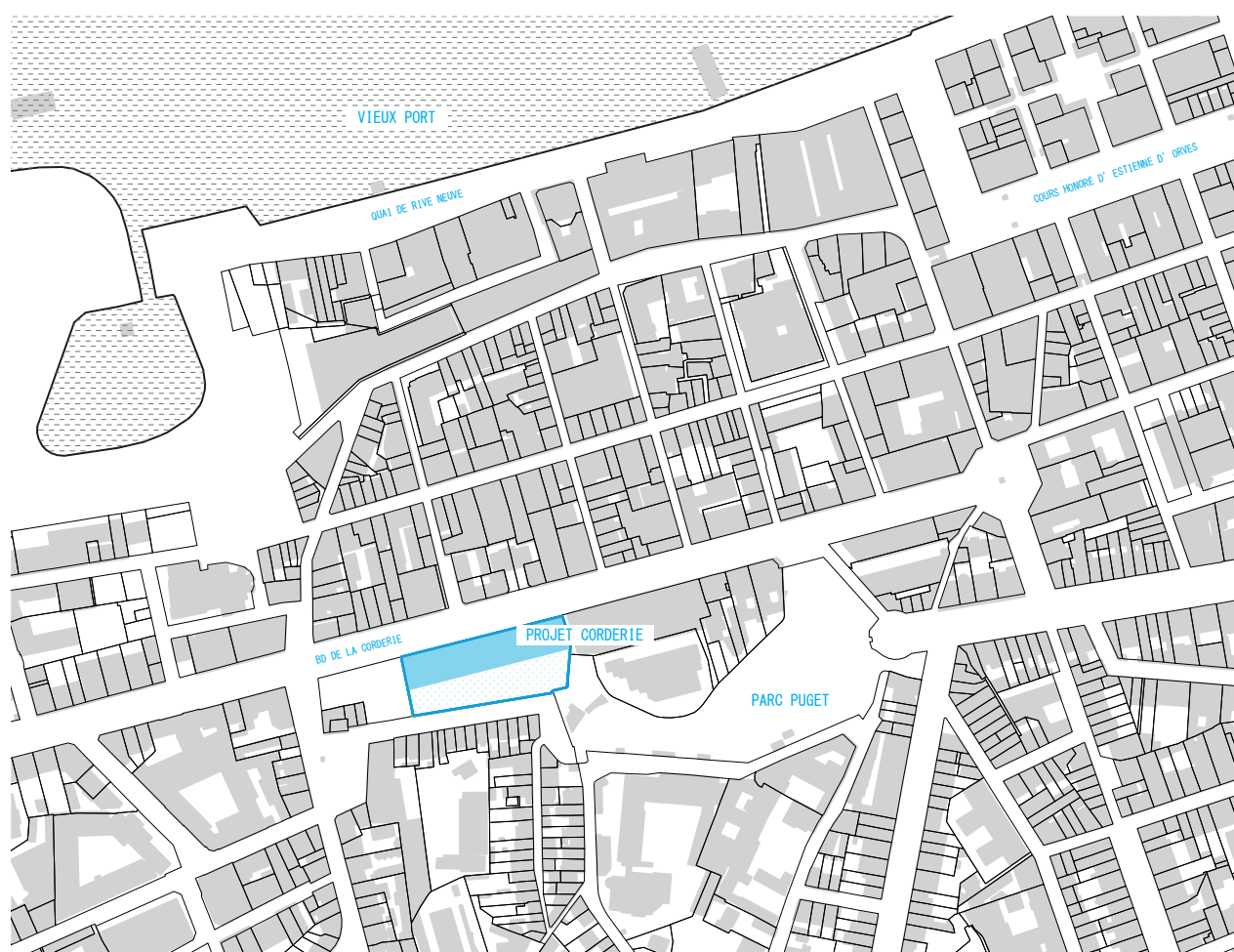
Rejet de projet immobilier puis protection de vestiges antiques

Volontés citoyennes

Conservation de l'espace public dans un 1er temps puis une fois les travaux engagés et la découverte des vestiges antiques, protection et valorisation du patrimoine historique.

Impacts et limites de la mobilisation

Malgré une très forte mobilisation et médiatisation, l'impact aura été très faible. La réalisation du projet immobilier aura certes été ralentie, mais pas bloquée. Toutefois, elle aura permis une victoire en demi-teinte : une modification du projet afin de conserver une partie des vestiges (635m² sur les 4000m²), classés par la Ministre de la Culture. Mais il sera décidé en 2021 de finalement ré-enfouir les vestiges, malgré le classement, faute d'entretien du site et de moyens financiers.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Le site avant les travaux : un espace public avec des équipements sportifs peu entretenus. © Madeinmarseille

Photo 2 et 3 : Malgré une première mobilisation contre la construction d'un projet immobilier privé en lieu et place d'un espace public, les travaux démarrent et dévoilent les vestiges d'une carrière grecque. Les citoyens se mobilisent de nouveau afin de préserver et valoriser ce bien commun.

©Valérie Vrel pour Marsactu
©Violette Artaud pour Marsactu

Photo 4 : En 2019, le projet immobilier est finalement livré. Il sera ensuite décidé de ré-enfouir la portion de vestiges devant être protégés et valorisés. ©Violette Artaud pour Marsactu

2011 — Le Conseil Municipal approuve l'Opération Grand Centre Ville, concédée à la SOLEAM

Enquête d'utilité publique

Suite à une étude d'impact et une enquête d'utilité publique, l'îlot est soumis à une DUP

2012 — La Soleam lance un appel à projet pour la réhabilitation de l'îlot.

2013 Contre-projet

Parmi les projets en liste portés par des promoteurs, on retrouve un contre-projet issu de représentants associatifs et collectifs d'architectes-urbanistes qui proposent un « laboratoire de la ville en mouvement » aspirant à devenir un espace de concertation publique sur les grands projets d'aménagements

2012 — Choix de la commission : Le groupe Fondeville lancera au début 2016 les travaux de reconversion immobilière

2016 — Début des travaux

2019 — Livraison du projet Hotel Mercure les Feuillants

L'îlot des feuillants 1er arrondissement, 2012-2015

Nature du site

Îlot bâti dégradé, 5 bâtiments de logements partiellement habités

Propriétaire foncier

Ville de Marseille, puis privé

Acteurs mobilisés

Initiateurs : habitants, Un Centre Ville pour Tous

Epauleurs : L'AST, L'atelier feuillants

Élément déclencheur de la mobilisation

Rejet projet immobilier

Volontés citoyennes

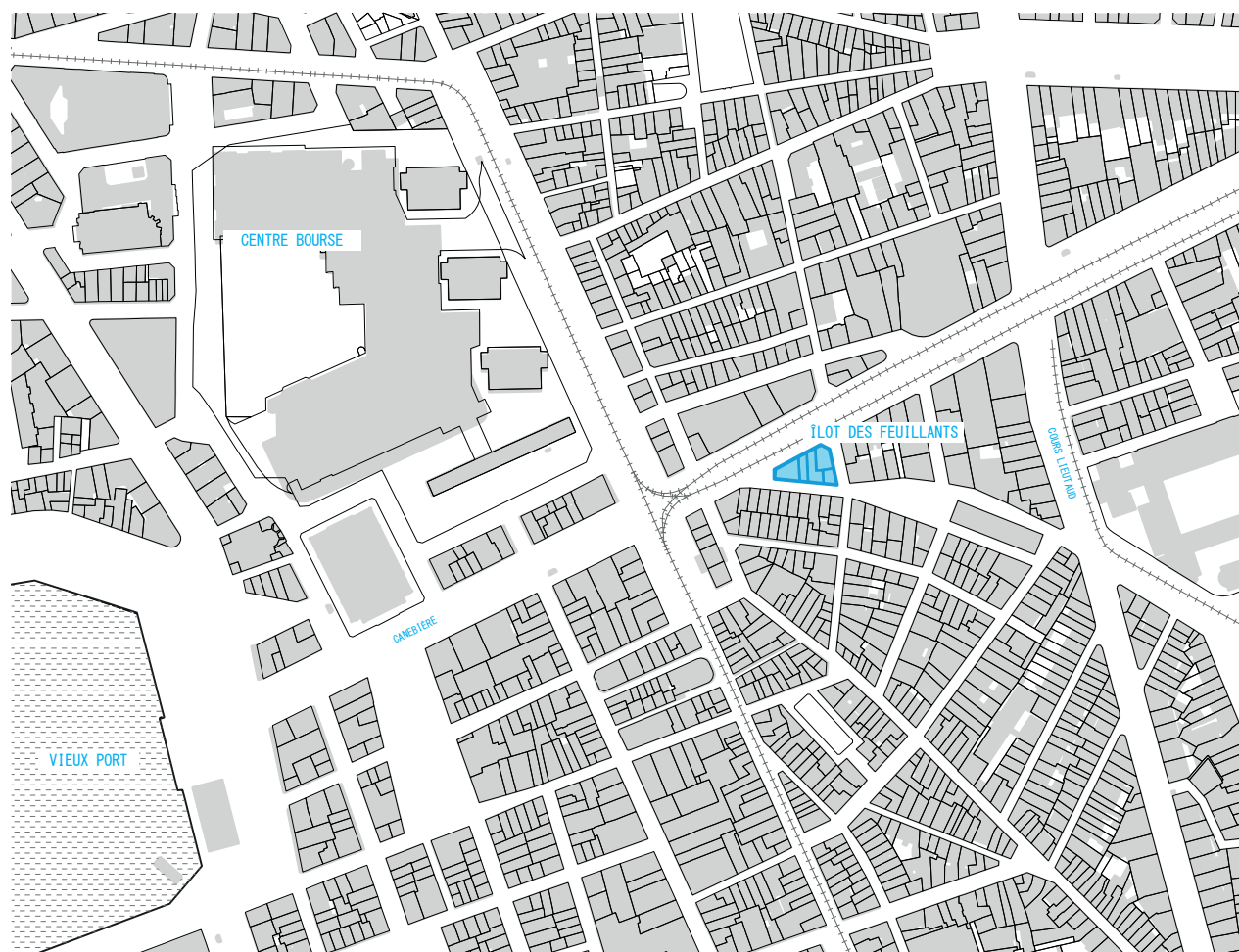
Une prise en compte des habitants des immeubles

Une conservation du statut public de l'îlot avec un espace dédié à la démocratie participative.

Impacts et mobilisation de la mobilisation

Le projet alternatif a suffisamment intéressé les membres du jury pour que ceux-ci l'auditionnent parmi 5 autres projets en liste. Mais la commission retiendra finalement un projet prévoyant la construction d'un hôtel de luxe, un spa et une brasserie.

La Soleam s'est faite accompagner par une équipe AMO pour l'étude urbaine de l'Opération Grand Centre Ville. Mais l'îlot des feuillants n'a pas pu profiter de cette étude puisque la 1ère phase (réalisation de diagnostic et démarche participative) n'a débuté qu'en 2014 soit 2 ans après avoir lancé l'appel à projet pour l'îlot des feuillants.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : l'îlot avant la réhabilitation
© P. Magnien pour 20 minutes

Photo 2 : Temps de mobilisation collectif, au pied de l'îlot
© Atelier des Feuillants

Photo 3 : Visuel réalisé par l'Atelier des Feuillants.
© Atelier des Feuillants

Photo 4 : Livraison du projet retenu par la Soleam : un hôtel haut de gamme, une brasserie et une salle de séminaire.
© Hôtel Mercure Marseille Canebière Vieux Port

2013 — Fermeture du square et rachat par le promoteur immobilier Unicil. Le square de quartier de 3 000m² doit être détruit pour accueillir 47 logements sociaux et un parking souterrain de 300 places, ainsi qu'un petit square reconstitué.

2015 — Début des travaux, plusieurs arbres sont coupés.

Constitution du collectif Michel-Levy pour la sauvegarde du square

ZAD occupation du site

L'occupation sera de courte durée, les zadistes seront expulsés par les forces de l'ordre, permettant le chantier de poursuivre

2017 — Livraison du projet

Le square Michel Levy

6e arrondissement 2015-2017

Nature du site

Espace public

Propriétaire foncier

Ville de Marseille puis racheté par Unicil

Acteurs mobilisés

Collectif Sauvons le Square Michel Levy, Collectif Laisse béton, Terres fertiles 13

Élément déclencheur de la mobilisation

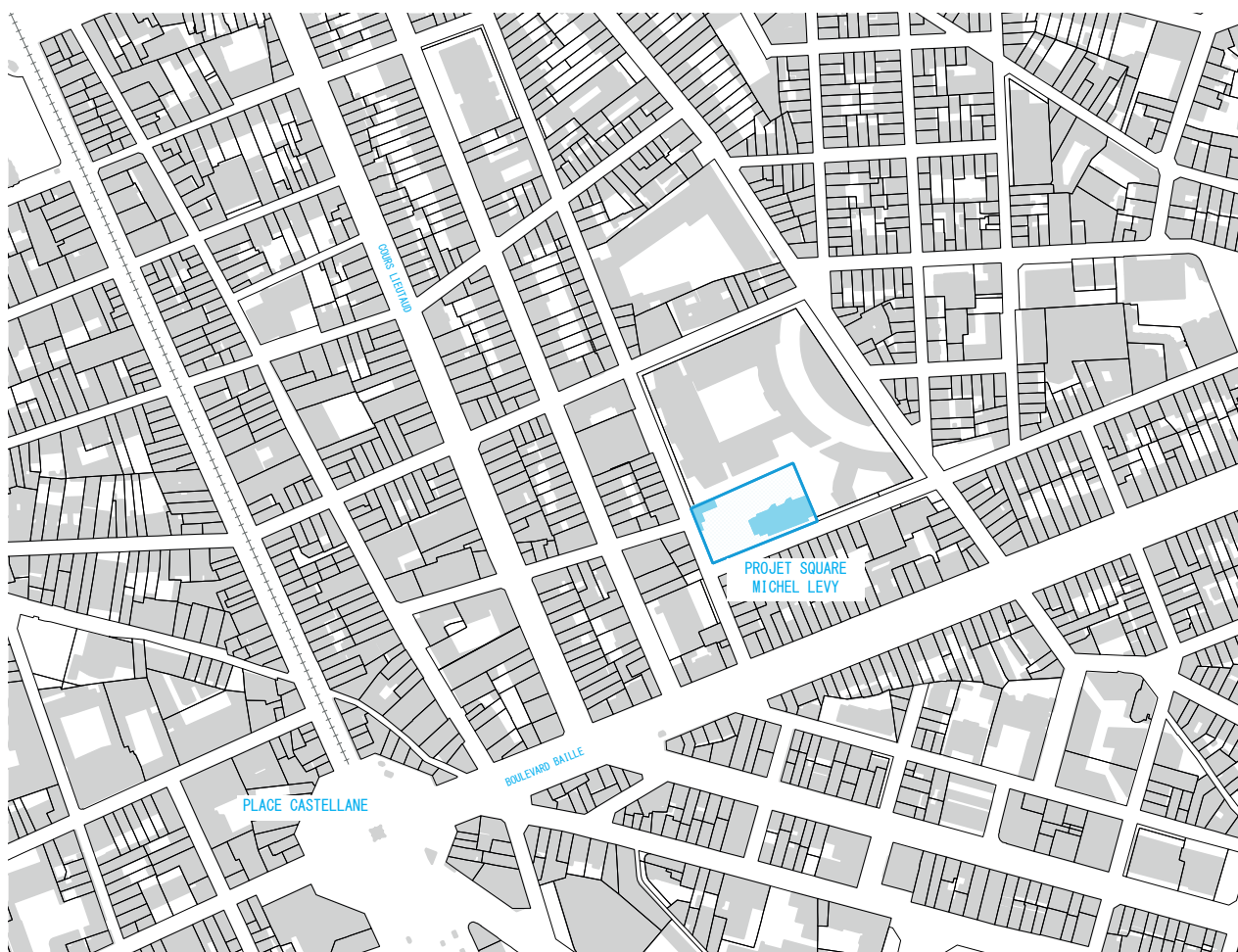
Rejet projet immobilier

Volontés citoyennes

Conservation de l'espace public et du patrimoine végétal

Impacts et limites de la mobilisation

La mobilisation des habitants n'aura pas permis l'arrêt du chantier, les arbres ont été abattus pour laisser place au projet immobilier. Un tiers de la parcelle est dédié à un espace public, mais destiné uniquement à la petite enfance, avec de jeunes arbres plantés à l'occasion. La mobilisation aura été médiatisée, on parle même dans un article de Marsactu du 30 janvier 2015, de '*la première ZAD urbaine en France*'. Dans ce même article, Yves Moraine (maire des 6^e et 8^e arrondissement) parlait de cette occupation comme étant '*tout le contraire de la démocratie*'. Il estime que la décision a été prise dans une logique de 'démocratie participative' avec 'des élus qui décident' en amont, et l'accord du CIQ, favorable au projet depuis le départ.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 et 2 : Le square Michel Levy avant le rachat par Unil. © Sauvons le square Michel Lévy

Photo 3 et 4 : Une ZAD se met en place au début des travaux, l'occupation sera cependant de courte durée.
© Carlotta Macera pour Radio Grenouille
© Mathieu Grapeloup

Photo 5 : Le nouveau square livré en 2017.
© Mathieu Grapeloup

- 2014 — La Communauté Urbaine ressort le projet de rocade Sud, datant de 70 ans en arrière.
- 2015 — Création du collectif CanBUS et préparation de dossiers pour l'enquête publique : signature de pétitions, regroupement dans le jardin de la Mathilde, visite de la trame verte, visite des jardins familiaux, communication, contact avec la presse...
- Enquête publique
- 2016 — Un avis favorable est émis et une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est prise par le Préfet.
- 2017 — Recours
- Des recours ont été déposés suite à la validation du projet. Certains seront classés sans suite, d'autres refusés.
- Publication du journal Respire
- Edition de plusieurs numéros par le collectif pour suivre l'actualité du B.U.S
- 2020 — La Métropole lance une nouvelle étude d'impact sur la tranche 3
- mise en service de la 1ère section 'échangeur Florian - Ste Marguerite'
- Manifestation citoyenne
- 2021 — La Ville de Marseille, demande à l'Agam de réaliser une étude proposant des tracés alternatifs
- 2022 — A la suite des avis divergents entre la métropole et la Ville de Marseille, le projet concernant les tranches restantes est toujours à l'étude

B. U. S et Pinède du Roy d'Espagne

7e arrondissement 2010–2022

Nature du site

Voirie, parcelles privés, espaces verts

Propriétaire foncier

Divers

Acteurs mobilisés

Collectif anti nuisance BUS : CanBUS (Face au BUS, Sauvons la Mathilde, SOS nature sud, UCL, copropriété Rochebelle), Printemps Marseillais puis Ville de Marseille

Élément déclencheur de la mobilisation

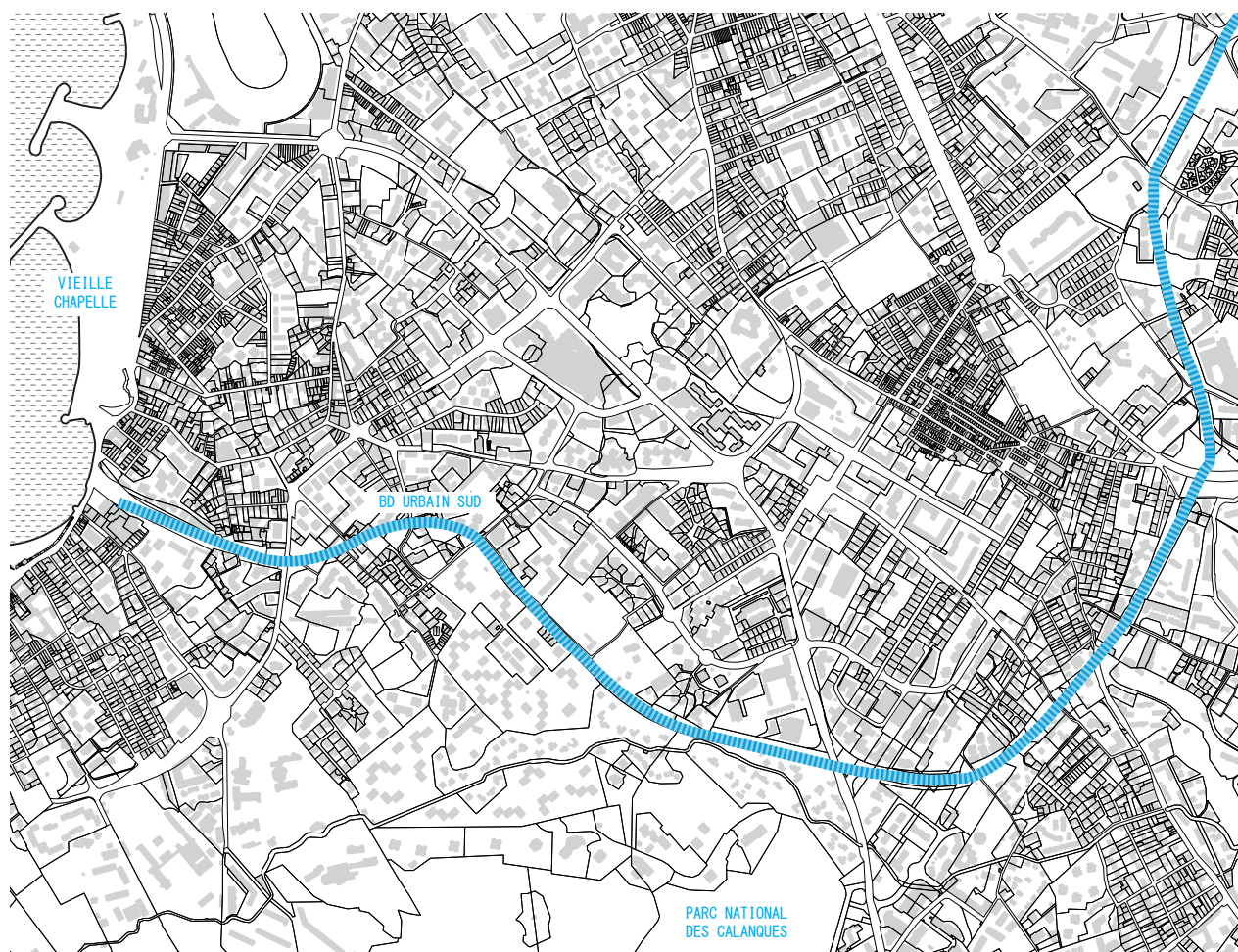
Projet de restructuration viaire de boulevard urbain

Volontés citoyennes

Mise en place d'un réseaux de transport en commun efficace et conservation du patrimoine végétal

Impacts et limites de la mobilisation

La mobilisation n'aura pas empêché la 1ère tranche du projet de se réaliser. Mais depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale à la ville de Marseille, le bras de fer s'opère désormais entre les instances publiques. Le Printemps Marseillais opposé depuis le début au projet bloque la vente de ses parcelles à la Métropole et a demandé une étude de tracé alternatif. Le projet est actuellement en suspens.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 et 2 : Manifestations portées plusieurs collectifs
contre la réalisation du Boulevard urbain Sud
© Collectif Can BUS

Photo 3 : Réunion info/débat organisé par le collectif
CanBUS. © Collectif Can BUS

Photo 5 : Chantier du 1er tronçon du Boulevard urbain Sud
entre l'impasse Pelissier et Traverse Regny. © MAMP

2015 — L'étude de programmation pour l'aménagement de la place Jean Jaurès par la Soleam fuite et se retrouve affichée au grand public pour alerter sur les modifications invariables du projet.

Opposition citoyenne

L'Assemblée de la Plaine, en tête de cortège, dénonce les ambitions du projet et le manque de prise en compte des dynamiques pré-existantes sur la place.

Concertation

Plusieurs concertations se sont déroulées, pilotées par la Soleam, mais les habitants regrettent la faible marge de manœuvre pour infléchir les projets portés par la Soleam, (arrachage de nombreux arbres, délocalisation partielle des forains, pas d'alternative au parking supprimé, volonté de montée en gamme du quartier...) et l'absence de transparence, malgré la

Saisie de la CADA par un CVPT

Construction de mobilier

des tables, des bancs, et autres dispositifs permettant aux habitants de se réunir, notamment pour discuter du devenir de la Plaine lors d'assemblées populaires, et autres événements. Ces éléments seront détruits et retirés à 2 reprises par les forces de l'ordre.

2018 — Début du chantier. Abandon des 4 phases du chantier qui devaient permettre de maintenir une activité partielle sur la place

Pétition et occupation de la place

En réponse à une occupation parfois tumultueuse, la Soleam érige un mur de béton de 2,5 m pour sécuriser le chantier, neutralisant toute activité sur la place pendant plus de 2 ans.

2021 — Livraison de la place

La Plaine

1er, 5e et 6e arrondissement 2015–2021

Nature du site

Place publique

Propriétaire foncier

La Ville de Marseille puis la Métropole

Acteurs mobilisés

Habitants, forains, L'Assemblée de la Plaine, un Centre Ville pour Tous

Sujet de la mobilisation

rejet de la requalification, volonté d'implication citoyenne

Élément déclencheur de la mobilisation

L'esquisse du projet de requalification de la place de la Soleam

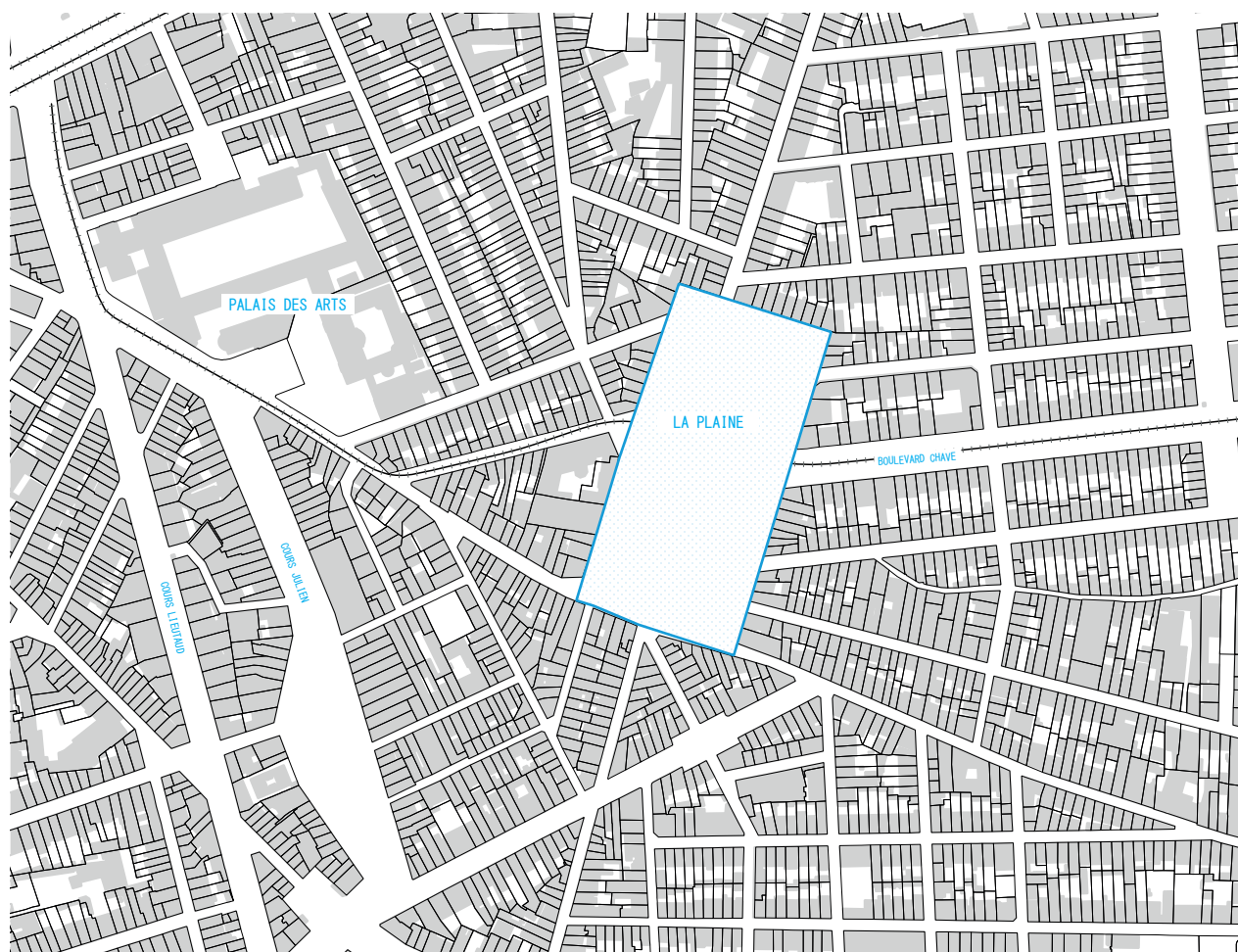
Volontés citoyennes

volonté d'implication et de prise en compte citoyenne

Impacts et limites de la mobilisation

La portée de la mobilisation sur la place de la Plaine aura été l'une des plus importantes sur Marseille. Auto-organisés, les habitants et la société civile se sont emparés du sujet sans uniquement être dans l'opposition, mais en étant force de proposition, accompagnés d'un travail de médiation, et communication auprès des riverains. Véritable bras de fer avec les institutions, la forte mobilisation n'aura cependant pas permis de modifier réellement le projet. L'érection du mur aura cristallisé une vraie impossibilité de dialogue entre les acteurs mobilisés et les institutions publiques (Ville de Marseille / Soleam).

En 2018, un collectif plus discret, le collectif Riverains de la plaine, émerge en opposition à l'Assemblée de la Plaine et démontre que les avis sur le réaménagement de la place sont toutefois contrastés.



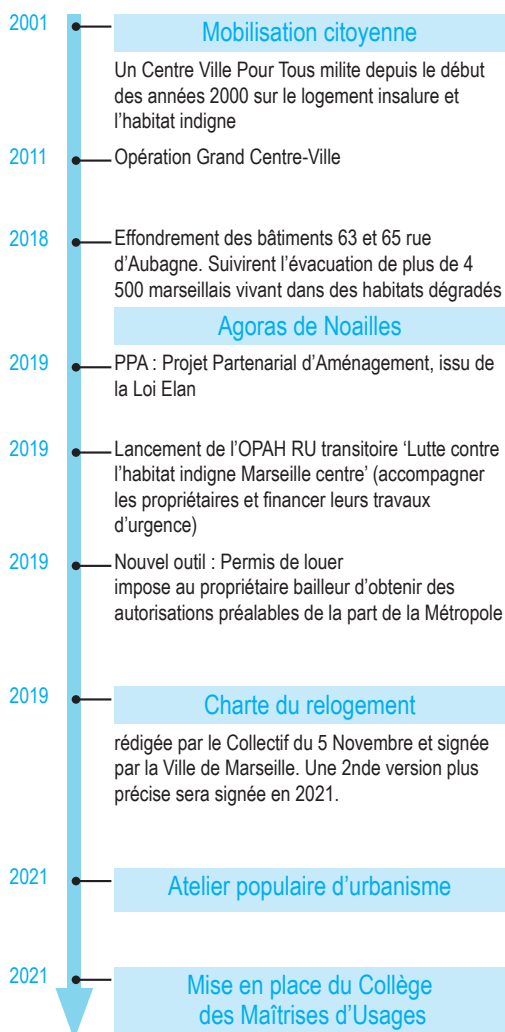


(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Réunion populaire sur la plaine. On aperçoit sur la photo une partie des bancs qui ont été réalisés et installés par des militants. © Marseille Infos autonomes

Photo 2 : Intervention des forces de l'ordre pour détruire le mobilier installé sans autorisation. © France3

Photo 3 et 4 : Edification d'un mur tout autour de la Plaine.
© MadeinMarseille, © Marseille Infos autonomes



La rue d'Aubagne, Noailles 1e et 6e arrondissement 2018-2022

Nature du site

Immeubles insalubres

Propriétaire foncier

n°63 : société d'économie mixte Marseille Habitat, n°65 : copropriété

Acteurs mobilisés

Initiateurs : Un Centre Ville pour Tous (CVPT), Collectif du 5 novembre, Noailles Debout, CHO3, les riverains de la rue d'Aubagne, Assemblée de la Plaine..

Élément déclencheur de la mobilisation

Une mobilisation autour du mal logement et l'habitat indigne depuis des années accentuée par les effondrements de la rue d'Aubagne...

Volontés citoyennes

Résorption de l'habitat indigne et insalubre, protéger les habitants et leur donner un droit au (re)logement, travail mémoriel sur la rue d'Aubagne...

Impacts et limites de la mobilisation

Emergence d'un APU (atelier d'urbanisme populaire) à l'initiative de CVPT, qui donnera naissance par la suite au Collège des maîtrises d'usages, permettant à la société civile d'être partie prenante dans le PPA du Centre-Ville. Toutefois, si les différents collectifs ont réussi à mobiliser une large part des habitants à la suite de l'urgence des événements, force est de constater que 4 ans plus tard, les forces vives sont essentiellement des CSP+ ce qui peut questionner sur la notion de la représentativité habitante.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Le 5 novembre, le jour des effondrements.
© Vrel Valérie

Photo 2 : Le site après évacuation des gravats, et sécurisation.
© AFP

Photo 3 et 4 : Manifestations suite aux effondrements.
© Europe 1, ©MadeinMarseille

2019 — Mobilisation des travailleurs : revendications sur les améliorations des conditions de travail, puis pour la survie du restaurant à la suite de l'annonce d'une possible fermeture du restaurant.

Placement en liquidation judiciaire du Mac Donald's

Occupation du restaurant

L'enseigne sera réquisitionnée par les anciens salariés comme signe de protestation.

2020 — Le 1er confinement lié à la crise sanitaire transformera le lieu en plateforme solidaire permettant de distribuer des denrées alimentaires aux habitants et d'organiser des maraudes

2021 — Lancement de la 'Part du peuple'

Campagne de rachat collectif de l'ancien Mc Donald's via la création de la Société Citoyenne Immobilière

Création d'une SCIC, coopérative de restauration économique et sociale. Objectifs : créer de l'emploi et de la formation pour les personnes les plus éloignées de monde du travail. Au delà de l'activité de restauration, de formation et d'insertion du restaurant social, une agora d'entraide citoyenne perdurera les actions de solidarité : distribution alimentaire, maraude, jardins nourriciers, «uber» solidaire...

2022 — Projet en cours : construction du Fast Social Food et le Village des Initiatives d'entraide.

L'Après M

14e arrondissement 2019-2022

Nature du site

Parcelle bâtie, Mc Donald's de Saint-barthélemy

Propriétaire foncier

Privé racheté par la Ville de Marseille

Acteurs mobilisés

Initiateurs : anciens travailleurs du Mc Donald's

Epauleurs : autres bénévoles, Ville de Marseille

Elément déclencheur de la mobilisation

Conditions de travail puis annonce de la liquidation judiciaire

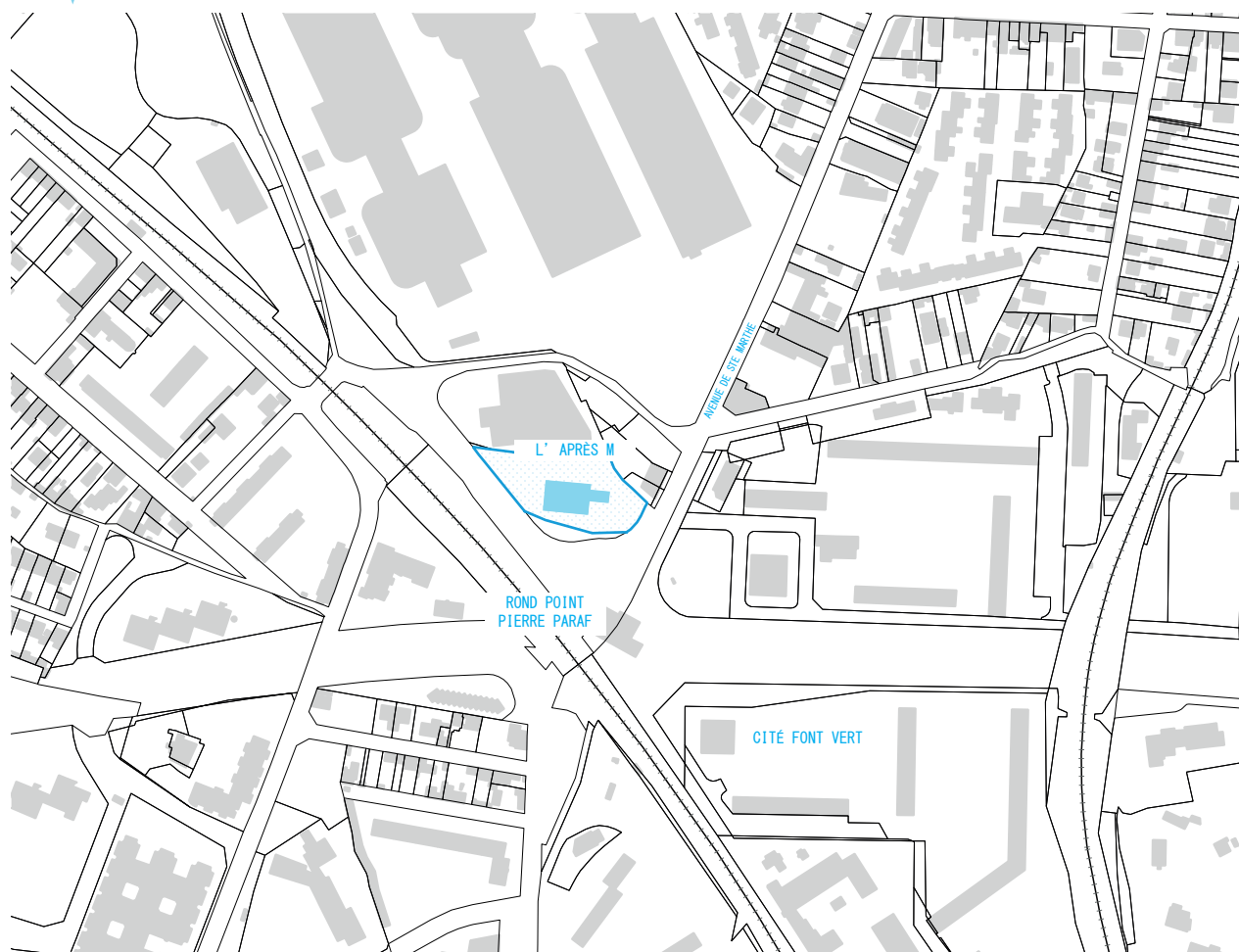
Volontés citoyennes

Amélioration des conditions de travail, puis maintien des emplois, puis création d'une plateforme d'entraide solidaire.

Impacts et limites de la mobilisation

Emblème d'une lutte syndicale dans le secteur de la restauration rapide, cette mobilisation atypique et singulière aura bénéficié d'une visibilité internationale.

Les revendications n'auront pas empêché la fermeture du Mac Donald's, mais elles auront au moins su être entendues par de nombreux citoyens qui se sont mobilisés lors de la campagne de rachat collectif, puis par la Ville de Marseille qui aura finalement racheté le site. Aujourd'hui l'Après M est régulièrement cité comme un exemple de solidarité, et le projet de fast food social et solidaire suit son cours.



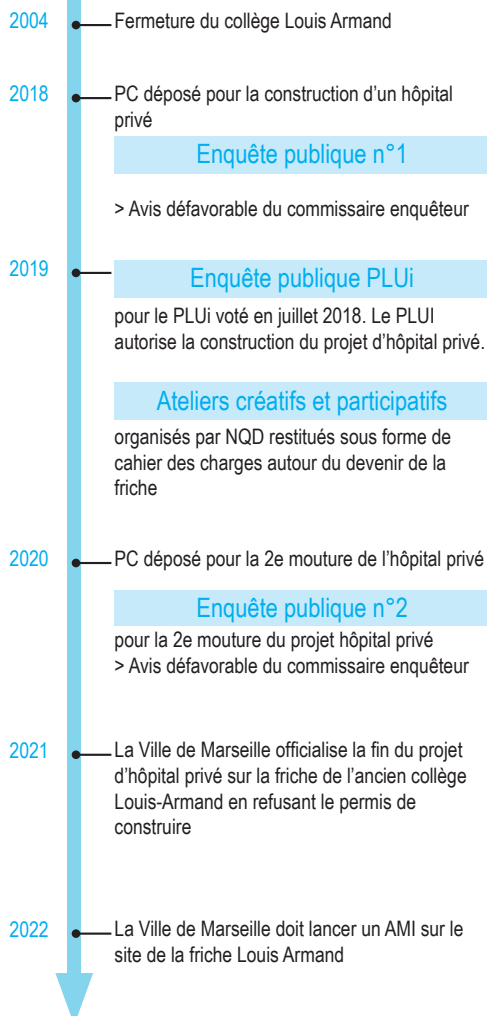


(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Kermesse organisée en février 2021. Au programme, jeux, tir à la corde, pinatas, courses en sac, atelier de jardinae, maquillage, etc. en collaboration avec l'association DYHIA et le collectif Magasin gratuit. © L'Après M

Photo 2 et 3 : Préparation et distribution de colis alimentaires. © L'Après M

Photo 4 : Projet d'acquisition de l'ancien Mac donald's par la Ville de Marseille voté le 9 juillet 2021.
© Benoît Gilles pour Marsactu



Friche Louis Armand

12e arrondissement 2018-2022

Nature du site

Ancien collège en friche

Propriétaire foncier

Ville de Marseille

Acteurs mobilisés

Initiateurs : habitants, Nos Quartiers Demain

Epauleurs : Square Hopkinson, Centre social Ste Elisabeth

Elément déclencheur de la mobilisation

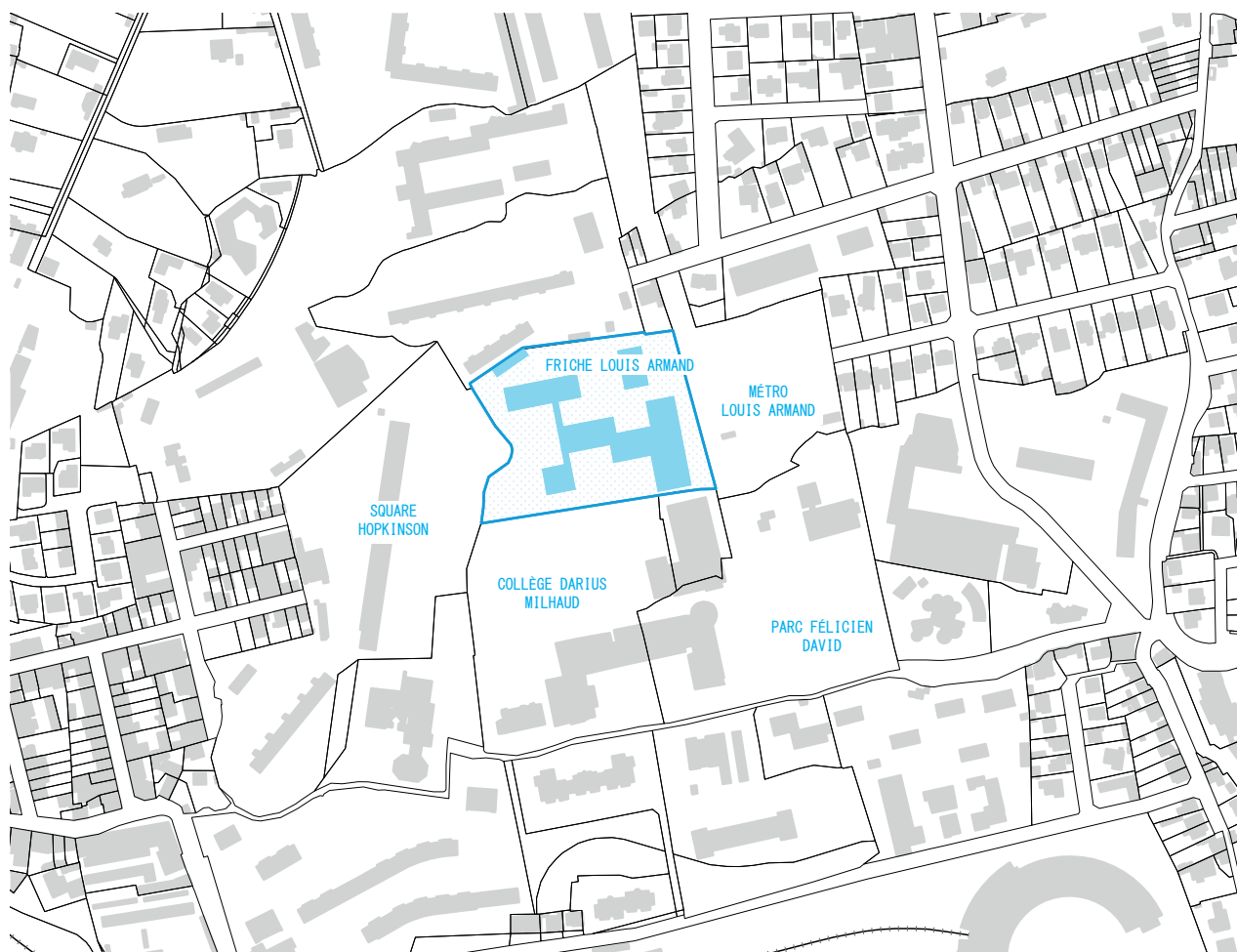
Projet d'hôpital privé

Volontés citoyennes

Un projet alternatif dédié à la vie de quartier, basé sur le partage, la production et la transition écologique, à travers une gestion et une gouvernance partagée.

Impacts et limites de la mobilisation

La mobilisation aura permis l'abandon du projet de clinique privée. La Ville de Marseille a annoncé en 2021 le lancement d'un AMI sur le site. Toutefois, il est actuellement impossible de savoir dans quelle mesure la Ville se saisira de la matière produite par NQD (diagnostics et projet alternatif). Par ailleurs, l'engagement citoyen sur les enjeux urbains du quartier s'est étendu et amplifié, à la suite des nombreuses actions initiées par NQD pour sensibiliser et interpeler les habitants. Cette implication s'est notamment ressentie sur la participation à l'enquête publique concernant la modification n°1 du PLUi ou 1/3 des contributions émanaient du 12^e arrondissement.





(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Visite de la Friche Louis Armand par le collectif NQD. ©NQD

Photo 2 : Visuel présentant le premier projet de la clinique privée en 2018. © Adhoc d'Architecture

Photo 3 et 4 : Trois ateliers créatifs ont été organisé par NQD autour de trois thématiques : Générer les axes constituants du projet / associer des valeurs à des lieux concrets / Spatialiser le projet. Ces ateliers se sont déroulés en plusieurs temps entre le centre social Ste Elisabeth et l'auberge de jeunesse de Bois-Luzy. © NQD

Entre démarches institutionnelles et luttes urbaines, une démocratie urbaine qui se cherche encore

Les cas d'étude nous montrent des mobilisations nées face à une diversité de contextes et au sein de différents quartiers, soit en réaction à un projet urbain (immobilier, requalification espace public, etc.), soit à la suite d'un événement particulièrement significatif (effondrements, démolition, etc.), ou encore face à l'inertie des pouvoirs publics contre laquelle les habitants ont décidé de s'auto-organiser pour s'imposer dans le débat public. Dans leur ensemble, ils laissent émerger quelques grandes lignes communes, ainsi que des points de friction certes exceptionnels mais qui, loin d'être anecdotiques, témoignent du contexte dans lequel le nouvel espoir participatif marseillais s'insère.

Concernant les dispositifs institutionnels mis en place pour la participation des habitants, des limites récurrentes ont été observées : l'exclusion d'une bonne partie de la population locale face à une présence toujours plus massive de CSP+ (dont nombreux sont ceux qui travaillent dans des secteurs liés à la fabrique de la ville, comme les architectes) ; la proposition de dispositifs participatifs qui tendent à se standardiser et donc à estomper les caractéristiques socio-spatiales propres à chaque contexte (comme la proposition quasi-systématique de balades urbaines) ou qui restent peu appropriables par les habitants car trop calqués sur des récits et procédures proches de la logique institutionnelle (type « chartes ») ; le manque d'un suivi pré, pendant et post participation, ce qui engendre une frustration chez les habitants ayant participé et augmente la méfiance vis-à-vis des institutions locales ; les collectifs et associations médiatrices, en tant que véritable « marché de la participation » en voie de professionnalisation (Nonjon, 2005), ont tendance à se substituer aux habitants dans les échanges avec les institutions, à formaliser la prise de parole habitante et donc à l'enfermer dans un répertoire d'action défini, sollicitant in fine trop peu une réelle transformation de l'action publique.

Hormis ces propositions d'un véritable cadre institutionnel pour la participation citoyenne, les autres cas d'étude nous montrent plutôt la persévérance de mobilisations citoyennes qui, face à la transformation de Marseille, continuent à chercher à s'imposer par l'auto-organisation.

De celles-ci nous remarquons tout d'abord un positionnement qui reste donc plutôt conflictuel vis-à-vis des institutions ou des porteurs de projet, ce qui relie ces initiatives aux origines mêmes de la participation : l'histoire nous enseigne que l'intervention des habitants dans la fabrique urbaine naît des luttes urbaines contre des grands projets d'aménagement, avant de s'institutionnaliser pendant les années 2000 par une série de dispositifs participatifs qui depuis ponctuent les démarches administratives en urbanisme. On remarque ainsi des actions de contestation (comme l'occupation du chantier pour l'îlot Chanterelle), qui témoignent donc au fond d'un dialogue institutions-citadins encore compliqué.

On remarque aussi des limites claires de ces mobilisations spontanées, même de celles qui ont bénéficié d'un soutien ou de l'intermédiations d'association reconnues (comme Yes We Camp) ou de collectifs d'architectes. La participation des publics le plus concernés reste globalement faible et, au-delà des actions « alternatives » d'animation plus ou moins réussies dans ces espaces en attente de projet, les souhaits des participants ne seront pas toujours pris en compte véritablement par la maîtrise d'ouvrage. Toujours dans la période qui précède la nomination de la nouvelle équipe municipale, on a assisté dans quelque rares cas à l'obtention de petits résultats (comme la sauvegarde des vestiges antiques boulevard de la Corderie) mais qui pour autant n'empêchent pas le projet immobilier de se faire, ou encore on a observé l'obtention d'une écoute réelle de la part des institutions (comme le contre-projet proposé pour l'îlots des Feuillants), mais sans que les propositions des habitants soient retenues face aux logiques privées et économiques qui restent gagnantes (sur l'îlot des Feuillants le projet retenu sera celui d'un hôtel de luxe au cœur d'un quartier très populaire).

Enfin, l'expression la plus extrême du dysfonctionnement du dialogue entre habitants et institutions dans la fabrique urbaine marseillaise a été incarné par la construction d'un mur en béton, tout autour de la Place Jean Jaurès, pour empêcher les actions contestataires des opposants face à son projet de requalification. Ce sera « après coup » (une fois le projet retenu et les travaux réalisés) que la mairie cherchera à recruter un-e « chargé-e de mission » pour la

médiation et les animations sur la place. Le retour du marché hebdomadaire qui était, parmi d'autres, l'une des revendications portées par les opposants au projet sera le témoin d'un effort de la part de la municipalité, souhaitant renouer un rapport de confiance et d'échange avec son électorat.

Pour finir, nous retenons quelques éléments, précieux pour comprendre les cas d'étude plus récents qui figurent dans cette petite histoire de la participation marseillaise et qui feront l'objet de nos réflexions suivantes.

En premier lieu, nous remarquons globalement que ces mobilisations visent à revendiquer avant tout de l'espace « en commun » : sans vouloir nier les quelques cas où une réelle réflexion et revendications sont portées en matière d'offre de logements sociaux, de relogement ou de solutions face à l'habitat indigne, toutes ces actions citoyennes s'inscrivent, proposent, animent, ou inspirent à la création d'espaces publics grâce auxquels l'habitant retrouverait sa place en ville, qui s'imaginent ouverts à tous publics, qui mobilisent des pratiques ou des imaginaires auto-gestionnaires (des « assemblées d'organisation », à du mobilier auto-fabriqués, à des activités non rémunérées et gérées par les participants eux-mêmes, etc.). Cette quête d'espaces en commun sera centrale dans nos réflexions suivantes.

Ensuite, on remarque une grande variété d'acteurs concernés par ces mobilisations (militants, associations, collectifs d'architectes, copropriétaires...) : cela est le reflet de l'inscription de ces initiatives dans divers quartiers et contextes sociodémographiques, mais en même temps contribue à fragiliser ces mobilisations qui au final sont peu mises en réseaux entre elles et peu au courant des actions portées par les uns et les autres (sauf les quelques rares cas de mise en réseaux des mobilisations dans le centre-ville, notamment dans les 1er et 2e arrondissements). Ce deuxième aspect nous conduira à réfléchir aux acteurs qui portent ces mobilisations, à leurs modalités d'organisation, à leur relation avec les institutions.

En conclusion, émerge plus globalement le sentiment d'être face à des nouvelles tentatives de faire participation à Marseille pour la fabrique urbaine aujourd'hui, en réponse « aux promesses et aux pièges » (Blondiaux, 2001) déjà éprouvées des dispositifs institutionnels plus classiques de la démocratie locale. Cela nous a conduit à nous questionner sur ce qui caractériserait l'émergence de cette nouvelle forme de démocratie urbaine à Marseille, des questionnements qui s'appuient davantage sur l'analyse, plus détaillée et de l'intérieur, du cas d'étude de la friche Louis Armand et de sa mise en perspective au regard d'autres expériences locales et à l'international.

03. MARSEILLE, DEUX FORMES DE DÉMOCRATIE URBAINE EN CONVERGENCE ?

A partir de ce contexte participatif marseillais, et à la croisée des travaux scientifiques qui ont œuvré pour la reconnaissance des « savoirs citoyens » dans la fabrique urbaine (Sintomer, 2008 ; Nez, 2011) et de ceux qui ont proposé la « citoyenneté urbaine » comme notion explicative par laquelle déplacer le regard sur les formes d'engagement politique d'une approche nationale-étatique à une autre locale-citadine (Neveu, 2003), cette étude cherche à saisir les contours actuels de la démocratie urbaine (Deboutlet et Nez, 2013) à Marseille. Cette observation nous a conduit à entrevoir l'émergence de deux formes de démocratie urbaine : d'une part une forme plutôt portée par des collectifs citoyens, certes volontaires mais en manque de moyens et de coordination à l'échelle du territoire marseillais ; de l'autre une autre qui, portée plutôt récemment par les acteurs institutionnels, cherche à définir ses contours, ses dispositifs et ses objectifs.

Une « démocratie informelle » puissante mais qui atteint ses limites

⊙ La capacité des habitants à produire de la connaissance territoriale : la friche Louis Armand

Le cas de la friche Louis Armand a été le point de départ de cette étude et, pour cette raison, il demeure un exemple permettant d'observer l'émergence et les caractéristiques d'une « démocratie urbaine informelle » marseillaise.

En septembre 2018, les riverains de la friche Louis Armand (12ème arrondissement), se rencontrent pour s'opposer au projet immobilier qui prévoit la construction d'une clinique privée. Dès le mois d'octobre, un collectif se structure, les règles de fonctionnement sont fixées et sa gouvernance se met en place : le « bureau » sera composé de ceux qui se manifestent comme les plus motivés et expérimentés et des groupes de travail par thématiques sont créés (communication, projet alternatif, mobilisation, etc.). L'association Nos Quartiers Demain est née : sa première action consistera à informer et former les habitants aux enjeux d'une première enquête publique et à la rédaction de requêtes conformes en les incitant à s'exprimer.

C'est ainsi qu'une démarche d'encapacitation va se mettre en place, basée sur trois grandes étapes qui rythmeront la participation des habitants à l'émergence d'un contre-projet et, en parallèle, au blocage de celui initialement prévu : diagnostiquer, concevoir, partager. Le diagnostic territorial proposé par l'association fera l'objet d'une vaste enquête portant sur des données aussi variées que la dynamique de l'urbanisation, la circulation, la pollution, etc. Il révélera l'incapacité du lieu à accueillir un tel projet. À ce jour, ce diagnostic construit collectivement par les habitants reste le document le plus élaboré sur le sujet (il sera utilisé par les commissaires enquêteurs d'un côté et par les élus d'opposition de l'autre).

Ensuite, entre juin et août 2019, une grande enquête auprès des usagers est lancée. Là encore, elle sera entièrement réalisée et exploitée par des membres de l'association. 3200 questionnaires seront distribués et 300 réponses seront analysées, en respectant la diversité des avis des habitants. C'est ainsi que la philosophie du lieu se dessine et c'est sur cette base que le groupe va conceptualiser le projet alternatif.

Enfin, entre septembre et décembre 2019, trois ateliers participatifs avec des habitants volontaires vont être animés par l'association assistée par une jeune architecte intéressée par le sujet. Cette mobilisation de l'intelligence d'un public concerné par une ressource commune (l'avenir de la friche) aboutira à un projet novateur perçu comme un « espace commun de proximité » (Vignes 2021) dont l'aménagement devrait permettre d'expérimenter les stratégies d'autosuffisance du territoire marseillais.

La forte mobilisation citoyenne, caractérisée d'une part par la critique envers un projet immobilier non concerté et d'autre part par la proposition concrète d'un contre-projet, conduit à ce que, en novembre 2020, le commissaire en charge de la seconde enquête publique remette un avis très défavorable sur le projet prévu initialement. Dans ses conclusions il note « une mobilisation exceptionnelle qui voit s'opposer deux conceptions totalement divergentes : d'une part essentiellement les professions de santé qui y sont favorables, d'autre part une partie des habitants qui expriment réserves et oppositions [...]. La question de l'intérêt général peut se poser : est-il dans les préoccupations du corps médical ou dans l'avis exprimé par les riverains qui s'opposent au projet ? ». Les jours suivants, les quotidiens *La Marseillaise* et *La Provence* consacreront une page entière à cette « mobilisation exceptionnelle » et présenteront le projet alternatif du collectif.

De ce cas d'étude nous retenons les enseignements suivants, capables de nous donner à voir les impacts de la « démocratie informelle » marseillaise, et que nous mettons en perspective en vue de la réflexion sur l'émergence actuelle d'une probable nouvelle forme de démocratie urbaine à Marseille que cette étude a l'ambition de porter.

Tout d'abord, la mobilisation autour de la friche Louis Armand montre une volonté portée par les membres de l'association *Nos Quartiers Demain* d'expérimenter le concept « d'espace transitionnel » dans toutes ses dimensions. Le contre-projet, conçu comme un lieu hybride, propose de faire cohabiter différentes formes économiques, sociales, culturelles et civiques, toutes inscrites dans une perspective d'engagement, de débats et d'éducation populaire propres à favoriser les interactions sociales.

Ensuite, le fruit de ce travail peut être considéré comme un commun (dans ses résultats, mais également dans son processus), dont les éléments principaux ont été remis aux adjoints et techniciens de la collectivité locale mais qui est aussi à libre disposition de tous marseillais. L'ambition de ce travail, fruit d'une réflexion habitante collective, construite et articulée, serait à minima sa reconnaissance, en l'intégrant au lancement en cours d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le territoire marseillais : il pourrait ainsi d'une part constituer le point de départ aux projets qui seront proposés sur la friche Louis Armand elle-même, d'autre part inspirer une démarche citoyenne similaire pour l'émergence des savoirs habitants sur les autres lieux ciblés par l'AMI.

En conclusion le processus d'encapacitation des habitants, parti d'une opposition désorganisée à un projet urbanistique surdimensionné, a permis de démontrer l'intérêt de la méthode expérimentale citoyenne qui a pu aboutir à un processus de production des connaissances partagé et constitué d'une grande diversité d'expertises (Dewey, 1927). Les acteurs de ce projet se sont mutuellement enrichis et transformés, tout comme s'est enrichi et transformé l'avenir de la friche Louis Armand. Cette démonstration de l'existence d'un système cognitif reliant des agents et un commun situé (Laville, 2000) mérite ainsi d'être considérée par les acteurs qui s'intéressent au renouveau de l'économie urbaine marseillaise.

⊙ L'exemple d'un projet porté par un tiers acteur : l'îlot Velten

D'autres initiatives marseillaises, bien qu'elles soient portées par des acteurs ayant également des intérêts professionnels et économiques, montrent des dynamiques qui concourent à la caractérisation de ce que pourrait être une « démocratie urbaine informelle » marseillaise. L'exemple de l'îlot Velten nous a semblé particulièrement évocateur.

Entre la porte d'Aix et Belsunce à Marseille, l'îlot Velten accueille Coco Velten², un projet émanant d'un appel à candidature du Lab Zéro, « laboratoire d'innovation publique » de la préfecture de région, en lien avec l'association Marseille Solutions et porté par l'association Yes We Camp³, accompagné par le groupe SOS et la coopérative Plateau Urbain. Le lieu s'inscrit dans les dynamiques d'occupation temporaire des friches urbaines de propriété publique, afin d'expérimenter des nouveaux usages autres qu'une simple privatisation. L'ambition des porteurs du projet est de favoriser la mixité des activités et donc des publics : on y fait coexister des locaux pour professionnels et artistes qui ont envie de s'impliquer dans l'économie circulaire et solidaire avec une résidence temporaire pour personnes en difficulté.

Malgré les critiques émises envers ce projet sur certains magazines de satire marseillais⁴, le projet représente une occasion de visibilité et de coordination d'événements communs dans le quartier pour les associations locales du quartier de Belsunce⁵. De fait, Coco Velten a proposé un modèle de gestion d'un lieu marseillais à la fois informel et structuré, capable d'impulser des nouvelles dynamiques associatives et de permettre que celles-ci soient entendues lors des dialogues avec les institutions. Depuis, ce modèle a été appliqué à d'autres sites marseillais « en attente de projet », comme Buropolis dans le 10e arrondissement ou encore les 8 Pillards dans le 14e arrondissement.

Concrètement, l'association Yes We Camp se structure de manière collégiale et quasi-horizontale⁶ et se décline en plusieurs pôles⁷, travaillant de manière croisée et transversale. La gestion se veut transparente et combinée à un apprentissage continu basé sur le partage, ce qui contribuerait à la force du groupe et permettrait un engagement et une implication active des personnes. Cela, associé à une large visibilité dans les médias dont l'association bénéficie, permet de fédérer un grand nombre de personnes dans la réalisation des événements, chantiers participatifs et autres activités, où la division entre métiers reste faible : tous les « Campeurs » doivent par exemple gérer le bar-cantine plusieurs heures par semaine. L'objectif serait de « se rappeler le but du lieu » dans un esprit collectif : accueillir et prendre soin. C'est ici, dans la gestion de ces tâches collectives d'entretien et d'animation du lieu, dans des gestes du quotidien, tels que boire, manger et s'amuser, que les mondes des structures associatives et des résidents en situation de précarité se retrouvent. C'est par celle-là aussi que la majorité des ressources économiques arrivent (60%, contre 40% de financements publics). La participation des habitants en situation de précarité n'est pas toujours évidente, mais dans la pratique le travail multiforme qui leur est proposé sur le site laisse une marge de manœuvre plutôt significative à leur engagement (à différence des projets exclusivement humanitaires). La programmation culturelle cherche à leur donner de la place, en particulier par des activités tournées vers les enfants et les femmes en position de fragilité des communautés accueillies.

2. L'association Yes We Camp naît à Marseille en 2013 avec l'obtention du permis d'occupation d'un site lors des événements de Marseille Capitale de la Culture, mais c'est à Paris avec les Grands Voisins que son modèle d'occupation temporaire est devenu tel que l'on connaît aujourd'hui.

3. Yes We Camp gère plusieurs sites en France et compte en interne sur une centaine de salariés, des jeunes en service civique et des nombreux bénévoles.

4. <https://www.leravi.org/economie/enquete-sur-yes-we-camp-association-a-la-croisee-entre-social-culture-et-urbanisme/>, consulté le 17 juin 2020.

5. Dont le festival les Babelsunciales, organisé par le comité homonyme composé par plusieurs associations du quartier et qui occupe divers lieux emblématiques du quartier de Belsunce par différentes actions culturelles, sur plusieurs jours.

6. A la différence de l'organisation classique d'une association qui se structure à minima autour d'un Président, Secrétaire et Trésorier, Yes We Camp a choisi de constituer un Conseil Collégial, qui place l'ensemble des membres sur un même pied d'égalité. Au sein de Yes We Camp ils existent toutefois les figures du Directeur et des Coordinateurs des pôles.

7. Pôles espace, art, programmation, alimentation, communication, structure, et d'autres qui varient en fonction des différents projets.

Si le projet se veut une réussite en tant que projet d'urbanisme transitoire géré par un tiers acteur, en ayant réussi à dynamiser un secteur, à en multiplier les usages et à développer un volet social structurant, la question se pose aujourd'hui de savoir si l'ambition d'ouverture (physique et symbolique) au quartier et à ses habitants a pu être réellement atteinte.

De fait, le site hérite d'une organisation spatiale et d'une topographie complexe créant une véritable rupture urbaine entre le site et le quartier de Belsunce. L'îlot est en effet enclavé, empêchant son ouverture et son utilisation par le plus grand nombre, et une vraie mixité de publics est rendue difficile. Il est ainsi animé et embelli à l'intérieur, mais reste pour l'instant plutôt fermé à ses environs immédiats.

Une autre interpellation concerne le rôle d'interlocuteur principal avec les institutions qui revient de fait au tiers acteur, ici en l'occurrence Yes We Camp. Si la présence d'une association suffisamment structurée semble être indispensable pour l'animation d'une telle expérience, sa position d'intermédiaire constitue un risque d'une mise à distance progressive entre l'habitant et la collectivité. En effet, un suivi s'avère indispensable afin d'assurer que l'intervention du tiers acteur continue à répondre aux besoins des habitants et d'éviter une substitution totale ou partielle de l'habitant.

Enfin, un dernier questionnement concerne l'intégration du retour d'expérience de ce type d'occupations temporaires dans le projet de renouvellement urbain futur. Quels seront les dispositifs mis en place pour assurer une prise en compte des usages installés, des nouveaux liens instaurés entre les acteurs locaux et des souhaits exprimés par les habitants ? Si l'expérience parisienne des Grands Voisins montre la capacité d'intégrer une partie des activités portée par l'urbanisme transitoire dans la programmation future du secteur, l'îlot Velten fait pour l'instant l'objet d'un projet de rachat collectif de Coco Velten par les associations locales, avec l'ambition de poursuivre son activité dans le quartier.

D'autres dynamiques qui nourrissent le modèle d'une « démocratie urbaine informelle » marseillaise : l'exemple de Massilia Sun System

Massilia Sun System (MSS) est une entreprise citoyenne de production d'énergie photovoltaïque à Marseille et environs. Elle a été créée en novembre 2019 par une quinzaine de citoyens marseillais désireux de contribuer concrètement à la transition écologique du territoire face à l'urgence climatique. Elle compte aujourd'hui plus de 200 sociétaires. Il s'agit d'une forme nouvelle d'acteur économique à impact émanant directement de la société civile et elle s'intéresse particulièrement au secteur de l'énergie.

MSS vise à faire émerger des partenariats avec des propriétaires de supports d'installations de production (toits, ombrières, etc.), concevoir, installer et exploiter des centrales photovoltaïques, utiliser les bénéfices générés pour rémunérer les sociétaires et développer de nouveaux projets d'énergies renouvelables, développer des outils pédagogiques et mettre en place des actions de sensibilisation pour accompagner les citoyens à mieux maîtriser l'énergie.

Ses objectifs principaux sont de contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique, en relocalisant la production d'énergie et en augmentant la part d'énergie renouvelable, sensibiliser et éduquer les citoyens aux enjeux énergétiques dans la lutte contre le changement climatique, créer du lien social et renforcer la culture de la participation citoyenne, valoriser l'épargne citoyenne de manière éthique grâce à une gestion intelligente des bénéfices, participer au développement durable local en travaillant avec des entrepreneurs locaux et en privilégiant des panneaux photovoltaïques français ou européens.

Outre la production d'énergie renouvelable, le renforcement des capacités et des moyens d'action des citoyens sont au cœur de l'objet social de cette entreprise citoyenne. Le slogan de MSS, « l'énergie photovoltaïque pour et par les citoyens de Marseille », met d'emblée l'accent sur l'aspect démocratique de son action, au sens étymologique de « donner du pouvoir au peuple » au sein d'un territoire. Cette volonté se traduit formellement par des statuts coopératifs et une labélisation ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

Le slogan de MSS met aussi en évidence qu'il s'agit d'une démocratie d'un genre nouveau, où les citoyens sont à la fois bénéficiaires et acteurs, et interviennent au départ, pendant et à l'arrivée du processus. A la genèse du projet, il y a une préoccupation citoyenne face au problème global et existentiel du changement climatique et à la lenteur des réponses publiques et privées individuelles. Les citoyens fondateurs ont donc puisé dans ce contexte d'inaction et dans ce sentiment d'urgence une énergie et une volonté d'agir, en imaginant collectivement une stratégie permettant à des citoyens de contribuer concrètement et significativement à la transition énergétique de leur territoire. Ainsi, tout citoyen du territoire peut, en achetant une ou plusieurs parts de la coopérative, devenir co-propriétaire de centrales photovoltaïques installées sur ce même territoire. Le prix des parts a été délibérément fixé à un montant faible (50 euros), de manière à ce que ce projet soit accessible au plus grand nombre, et toute personne achetant une part de la coopérative est membre de plein droit de l'Assemblée générale décidant des orientations stratégiques de l'entreprise, sans que cela ne dépende du patrimoine financier individuel. En outre, il existe un fort effet multiplicateur liés à ces investissements citoyens : en effet, les centrales construites généreront des revenus pendant plus de 20 ans et les excédents d'exploitation seront pour moitié reversé

sous forme de dividendes à ses sociétaires et pour moitié réinvestis dans de nouvelles centrales, qui généreront de nouveaux revenus, etc. L' idée serait donc celle de mettre en place un système capable de s' auto-financer dans la durée. Une étude statistique d' Energie Partagée¹ estime qu' un euro investi au capital d' un projet citoyen de production d' énergie renouvelable crée en moyenne 2,57 euros de valeur pour le territoire, grâce à la fiscalité, les loyers, les salaires, les prestations et les revenus de l' investissement, soit deux à trois fois plus que dans le cas de projets privés classiques (Energie Partagée, 2019).

MSS illustre la volonté de donner un nouveau rôle aux citoyens dans notre société et dans les systèmes économiques qui la structurent. Dépassant le simple statut d' électeurs périodiques, MSS cherche à leur attribuer un rôle d' action politique et économique continue, qui dépasse un engagement de type associatif. L' idée portée par MSS est celle de fournir un service public ayant des externalités positives globales (de l' énergie décarbonée à disponibilité infinie), ainsi que de la formation qui bénéficie à tous les citoyens, et ce faisant de réinventer la démocratie locale, en faisant collaborer des acteurs citoyens, politiques et économiques pour accélérer la fourniture de biens publics.

Enfin, à ce modèle de démocratie « externe » est associé un volet « interne ». Le fonctionnement de la coopérative suit les principes d' une « gouvernance partagée », une forme d' organisation d' entreprise qui distribue le pouvoir de manière horizontale, par opposition au système hiérarchique pyramidal classique. Les citoyens impliqués dans la gestion de l' entreprise sont répartis en « cercles » ou groupes de travail (technique, communication, juridique, administratif, etc.) en fonction de leurs intérêts et disponibilité. Une fois par mois, le « grand groupe » se réunit pour rendre compte du travail des différents cercles, faire part de tensions ou besoins par rapport à d' autres cercles, discuter collectivement d' éléments fondamentaux qui dépassent la raison d' être d' un cercle particulier. Il s' agit ainsi d' une tentative de changement profond des mentalités entrepreneuriales, où chaque collaborateur est appelé non pas à démontrer « qu' il a fait ce qu' on lui a demandé », mais de se convaincre soi-même, en conscience, que ses actions personnelles œuvrent à la satisfaction de la raison d' être de toute l' organisation.

1. Le mouvement qui fédère et accompagne les projets citoyens de production d'énergie renouvelable en France, dont fait partie MSS.)

Une « démocratie institutionnelle » en mouvement

En France, le concept de démocratie participative émerge dans les années 1960-1970 à la suite de divers mouvements sociaux qui interrogeaient les limites de la démocratie représentative (Bacqué et Sintomer, 2011). En aménagement et urbanisme, son émergence est à reconduire d'abord avec l'affirmation, tant politique que scientifique, de celle qui sera désignée comme la « maladie des grands ensembles⁸ » (Dubedout, 1983) ou « problème des banlieues », mais aussi de manière plus générale avec les opérations de restructuration urbaine de grande ampleur. On assiste ainsi à l'émergence de nombreuses actions ou dispositifs novateurs : les premières expériences de référendums locaux, l'essor des comités de quartier, l'émergence des APU⁹, le mouvement des GAM¹⁰ (Groupes d'Action Municipale).

Après cet élan de démocratie participative impulsé par le bas, suivirent de nombreuses mesures à partir des années 90 qui sont davantage le fruit de décisions descendantes et institutionnelles, et correspond au temps de la formalisation et la légitimation de l'action participative (Wuhl, 2008). Dans les années 2000, tandis que le processus de décentralisation permet la mise en place d'une démocratie plus locale (dite « démocratie de proximité »), avec la création des Conseils de Quartier, de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) ou encore de la « Charte de la concertation » du 5 juillet 1996, ailleurs d'autres démarches se revendiquant de la « démocratie participative » émergent dans certaines communes sous la forme de budget participatif, inspirés de l'expérience brésilienne (Broussolle, 2019). Le débat entre ces deux modèles de démocratie, celle « participative » et celle « de proximité », verra la deuxième gagner du terrain en France et être le pilier des premières lois en faveur de la participation citoyenne (loi Vaillant de 2002, qui rendra les Conseils de Quartier obligatoires dans les villes de plus de 80.000 habitants, et la loi Lamy de 2014, qui conduira à la création de Conseils citoyens et maison du projet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville).

Parallèlement, un ensemble d'initiatives locales et spontanées émergent dans plusieurs coins de la France et sont regroupées sous le concept d'urbanisme tactique¹¹. Ces pratiques répondent à des besoins très localisés avec un temps d'exécution très court pour pallier aux temps long des projets urbains ou encore à l'absence de considération par les politiques publiques de certains espaces abandonnés ou sous-utilisés (Lydon, 2010 ; Lydon et Garcia, 2015). A titre d'exemple marseillais, on peut citer l'aménagement de la Place Louise Michel par le Collectif Etc en 2014, ou encore la construction de mobilier urbain sur la Place Jean Jaurès avant les travaux de requalification. Modèle initialement alternatif, les collectivités territoriales s'en sont rapidement saisies comme en témoigne l'évènement Paris-Plage dans la capitale, ou plus récemment la mise en place des « corona-pistes » dans le cadre du plan de déconfinement à la suite de la crise sanitaire du Covid-19 (Prévot).

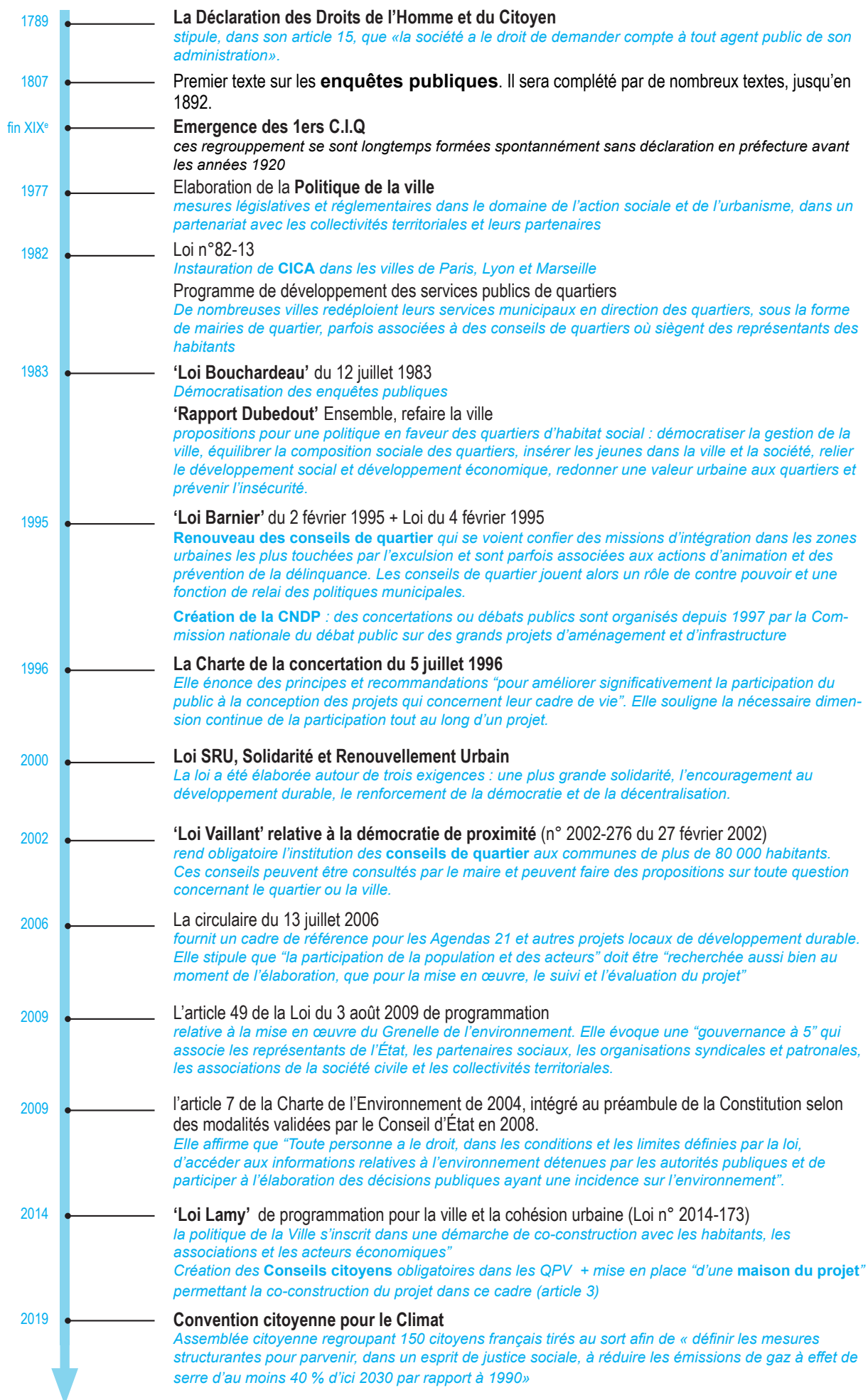
Ainsi, de façon globale, les différentes initiatives relatives à la démocratie urbaine témoignent d'une oscillation constante entre des initiatives ascendantes et d'autres plus contestataires, entre la récupération institutionnelle et la mise en place de mesures ascendantes. A Marseille, on assiste aujourd'hui à un moment clé dans l'émergence de cette démocratie urbaine. De fait, la nouvelle municipalité tout comme la Métropole multiplient leurs efforts pour la mise en place d'outils diversifiés, visant à intégrer davantage le citoyen dans le processus de la fabrique de la ville. Une liste, non exhaustive, de ces mesures est détaillée ci-après : cette panoplie de dispositifs se caractérise aujourd'hui par une certaine opacité, car on constate que les habitants ne sont pas encore véritablement appropriés ces outils, cependant les prochains mois permettront d'avoir un premier retour d'expérience sur les impacts des différentes mesures mises en place.

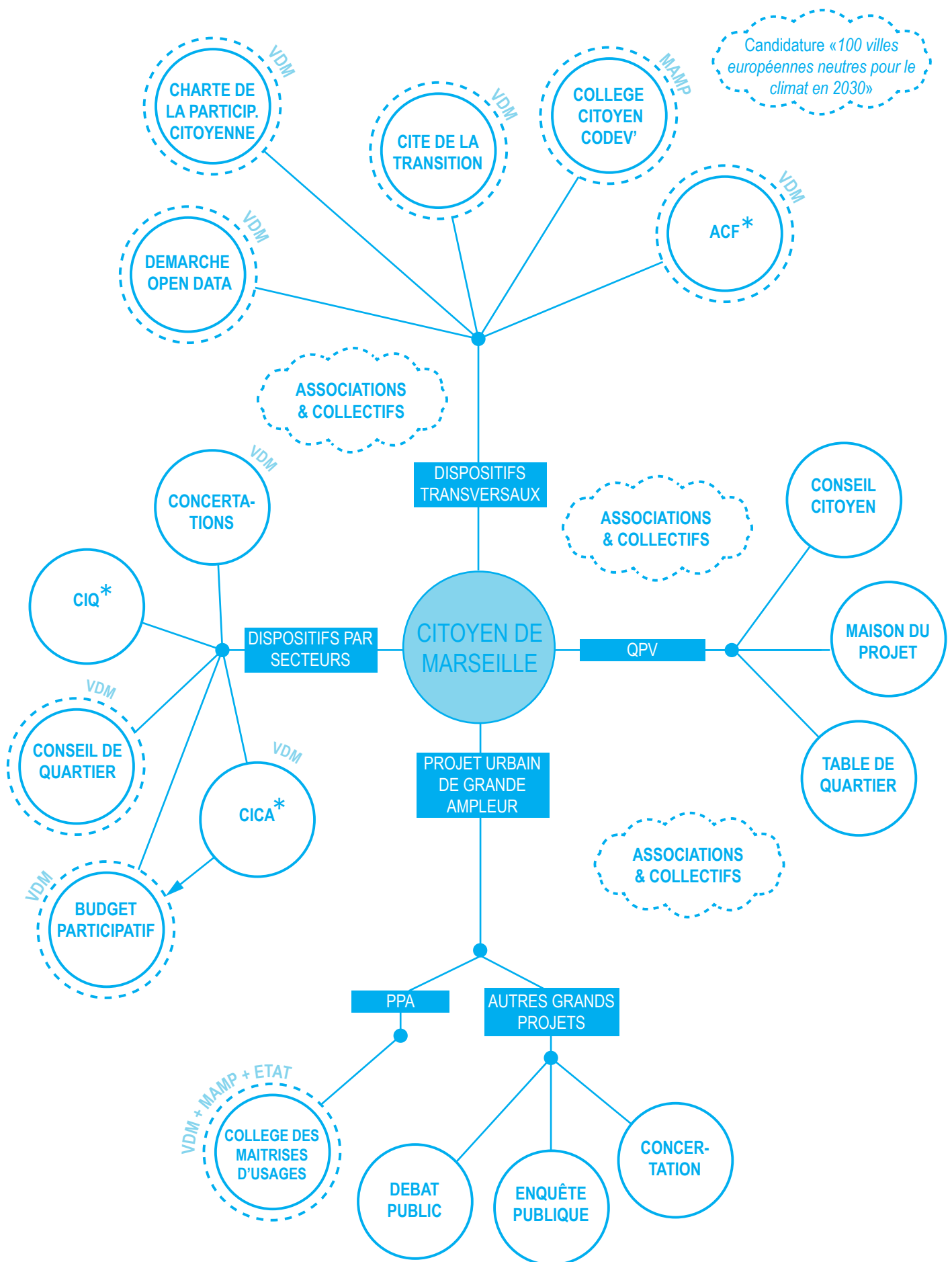
8. Le célèbre rapport « Ensemble, refaire la ville », autrement dit « rapport Dubedout » avance des propositions pour une politique en faveur des quartiers d'habitat social. Il sera considéré en France comme la naissance de la « politique de la ville ».

9. Les Ateliers Populaires d'Urbanisme sont des associations de quartier qui, en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire, forment, informent, rassemblent les habitants, construisent des propositions et interpellent l'opinion et les pouvoirs publics sur les questions liées à l'habitat et aux transformations urbaines. Le plus célèbre sera le premier, né à Roubaix dans les années 1970 suite à l'opposition des habitants à la rénovation du quartier de l'Alma-Gare.

10. Les Groupes d'Action Municipale représentent une expérience significative de la démocratie participative en France à l'échelle locale. Le mouvement naît à Grenoble et s'est ensuite étendu à tout le pays, rassemblant plus de 150 GAM à travers toute la France en 1971.

11. Concept ayant émergé à San Francisco en 2005 avec l'initiative du collectif REBAR du 'Parking Day'.





*ACF : Assemblée Citoyenne du Futur

*CICA : Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

*CIQ : Comité d'Intérêt de Quartier

⊙ L'Assemblée citoyenne du futur

Portée par la Direction de la Prospective de la Ville de Marseille, l'ACF est pensée comme un « outil démocratique » pour « co-construire avec les Marseillais des politiques publiques structurantes pensée sur le long terme ». Son but sera d'associer les citoyens aux choix des transformations de Marseille à moyen et long-termes et aux décisions qui concrétiseront ces orientations stratégiques par des actions visibles dans le présent. Son rôle sera de formuler des avis sur les projets qui lui seront soumis et elle pourra émettre des vœux et des propositions à l'intention du Conseil Municipal et d'autres instances.

L'ACF sera composée de 101 citoyens tirés au sort parmi la population marseillaise à partir de 16 ans (pour une durée d'un an, non renouvelable). L'objectif étant d'avoir une grande diversité à l'image de la diversité marseillaise, dont 16% de jeunes (16-18 ans) mobilisés via appel à candidature dans les lycées de la ville (professionnel et général) et 24% d'habitants non-inscrits sur listes électorales (ressortissants étrangers notamment).

L'ACF sera accompagnée d'un comité de gouvernance, d'un comité scientifique et d'un prestataire chargé de l'accompagnement. Le rythme et programme de travail n'ont pas encore été définis précisément à ce jour, mais un citoyen faisant partie de l'ACF serait mobilisé une quinzaine de jours dans l'année. Ces temps-là seront indemnisés (sur la base du forfait des jurés d'assises), avec l'objectif de faciliter la mobilisation et l'engagement dans la durée.

A l'heure d'aujourd'hui, l'ACF est en cours de préfiguration. Depuis septembre 2021, le LICA¹² accompagne la Ville de Marseille dans la conception et la mise en place de cette nouvelle instance. Une consultation a été lancée pour l'accompagnement à l'animation, le pilotage et suivi des travaux de l'ACF. Des jeunes en services civiques ont également été recrutés en début d'année 2022 afin de faciliter la rencontre avec les habitants, renouer le lien et la confiance avec les personnes éloignées de ces questions.

⊙ La Cité de la Transition

A Marseille, une multitude d'acteurs se définissant de « transitionnels » développent des projets depuis quelques années en lien avec les principes de la transition sociale et environnementale. A l'heure actuelle, plus d'une centaine de tiers-lieux, makerspaces, collectifs, incubateurs ou entrepreneurs composent un écosystème intellectuel, social et créatif nouveau à Marseille, qui se propose de renouveler la fabrique urbaine locale par les principes de la participation, la coproduction, les communs, les arts et la culture numérique, le prototypage, l'expérimentation, la transdisciplinarité, l'économie et l'écologie des moyens.

Le projet de la Cité de la Transition, porté par la municipalité, a pour ambition de fédérer et mobiliser ces acteurs, afin de proposer un nouveau modèle de « ville méditerranéenne du futur, résiliente et solidaire ». L'objectif global sera de rassembler les acteurs, valoriser leurs actions, soutenir les initiatives et les accompagner, en cohérence avec d'autres démarches mises en place à Marseille (dont ceux des 100 Villes décarbonées et Odysseo).

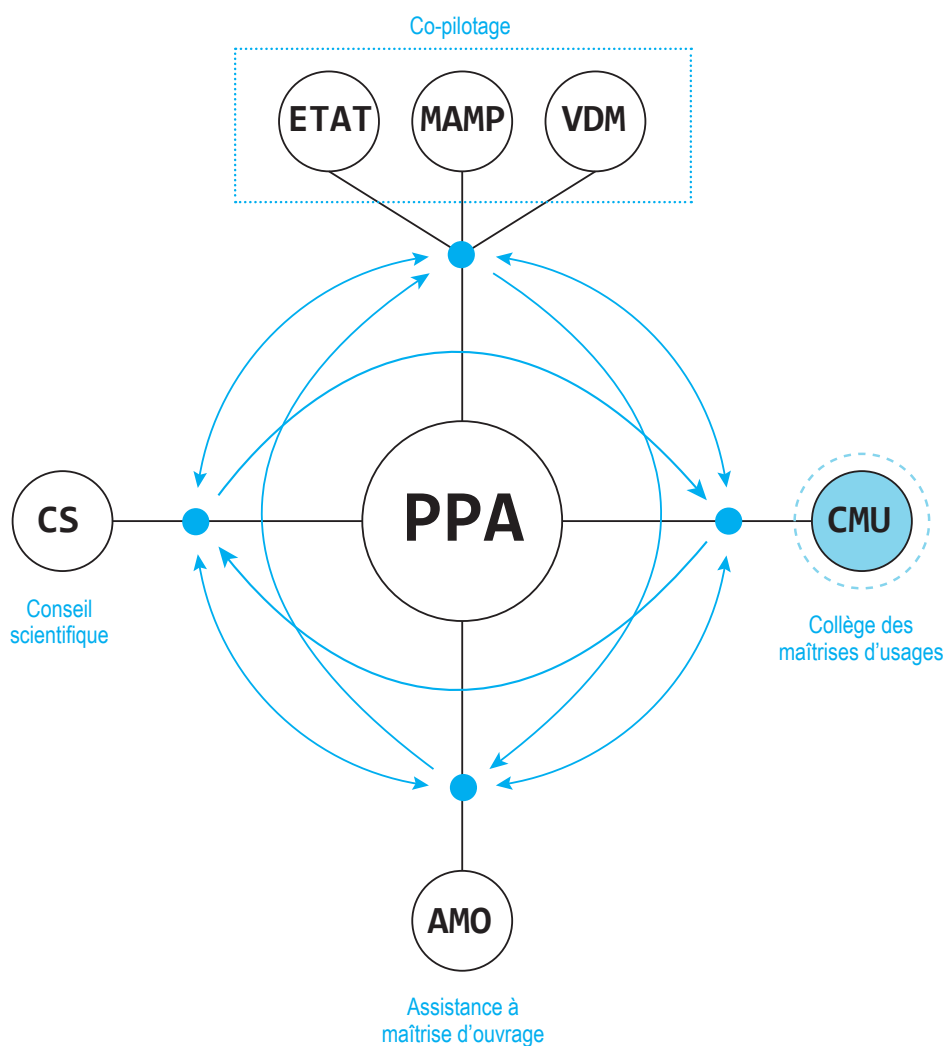
12. Laboratoire d'Intelligence Collective et Artificielle.

⊙ Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Centre-ville et le collège des maîtrises d'usages

Dans un contexte législatif renouvelé par la loi ELAN et à la suite du drame de la rue d'Aubagne du 5 novembre 2018, la Ville de Marseille, la Métropole Aix Marseille Provence et l'Etat ont signé le Projet Partenarial d'Aménagement du Centre-Ville de Marseille (PPA Centre-Ville) en juillet 2019. Le PPA correspond à un projet de requalification urbaine qui s'inscrit sur une durée de 15 ans, sur un vaste territoire de 1000 hectares et qui vise à la revitalisation du centre-ville et la lutte contre l'habitat indigne à Marseille¹³.

L'été 2021, un ensemble de collectifs et associations locales (Compagnons Bâisseurs, Centre-Ville pour Tous, Laisse Béton, etc.) ont interpellé les collectivités afin de participer aux réflexions en cours sur cette opération. Les divers échanges entre les collectifs et les institutions ont finalement donné lieu à une nouvelle instance : le Collège des maîtrises d'usages. Ce collège serait composé de représentants de chaque association ou collectif engagé localement, Conseils de quartier compris, ainsi que des habitants. Le collège affiche l'ambition de porter une « expertise du quotidien » sur le centre-ville marseillais, qui pourra être mobilisée à chacune des phases du projet, de son élaboration à sa réalisation, jusqu'à son évaluation et sa capitalisation.

Un représentant du Collège des maîtrises d'usages et du Conseil scientifique pourront siéger au Comité de Pilotage du PPA. Ces deux instances ont été officialisées en octobre 2021 avec la signature du nouveau pacte de gouvernance du PPA et le lancement de la grande enquête sur l'habitat du centre-ville de Marseille.



13. Les principaux objectifs du PPA sont la lutte contre l'habitat indigne, la redynamisation économique et commerciale du centre-ville, un travail en faveur d'une mobilité apaisée, la mise en valeur du patrimoine, la requalification du cadre de vie et l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants.

⊙ Les budgets participatifs

Une des grandes promesses de campagne du Printemps Marseillais, nouvelle coalition à gauche ayant gagné les dernières élections municipales de 2020, portait sur la mise en place d'un budget participatif. Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative né en 1989 à Porto Alegre, au Brésil, et destiné à inclure la société dans le processus d'allocation du budget public. Cette innovation démocratique s'est depuis largement diffusée à travers le monde et notamment en France.

A Marseille, ce dispositif visera à permettre à tout citoyen de proposer un projet public (aménagement, événement, etc.), élaboré dans le cadre des Conseils de quartier et concernant les compétences de la municipalité. Cette dernière aura la charge de concrétiser les projets qui auront remporté le plus de suffrages des Marseillais. A l'heure actuelle, ce dispositif est toujours à l'état de préfiguration.

⊙ Les conseils de quartier

Issus de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'institution des conseils de quartiers est rendue obligatoire aux communes de plus de 80 000 habitants. Le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers composant la commune. Le fonctionnement et la composition d'un Conseil de quartier peut varier selon une « charte de fonctionnement » établie par les diverses mairies d'arrondissement. Organe consultatif, souvent formé de quatre collègues (d'habitants, de commerçants, d'experts et d'élus), le Conseil de quartier peut être consulté par le maire et faire des propositions sur toute question concernant son quartier ou la ville.

Malgré son caractère obligatoire, ce dispositif ne sera pourtant pas appliqué à Marseille, subissant un blocage de la part de la municipalité sortante ainsi que de la Confédération des Comités intérêt de quartier (CIQ). Aujourd'hui, la nouvelle municipalité prévoit la mise en place des Conseils de quartiers, en parallèle à la mise en place du budget participatif.

Le retour des acteurs institutionnels ? Des réflexions partagées avec les acteurs locaux, qui montrent une « démocratie urbaine institutionnelle » en devenir

Notre étude a été ponctuée de rencontres et entretiens avec des acteurs locaux à propos de la participation citoyenne, ses contours et ses objectifs, ses atouts et ses limites.

Pour la grande majorité des personnes rencontrées, le principe même de la participation citoyenne est perçu positivement. Cependant, le concept reste flou et perçu différemment selon la typologie des acteurs interrogés. Les membres des collectifs y voient soit une action positive, dont le but serait de participer à la construction de leur quartier, soit une action de résistance, face à des projets considérés comme inadaptés aux besoins et caractéristiques locales. Du côté de la puissance publique, il est fait état d'un travail quasi inexistant sur la participation citoyenne lors des mandatures précédentes : cela amène les interviewés à chercher des références (dont Grenoble en particulier) pour évoquer les démarches qu'ils souhaiteraient voir mises en place à Marseille, mais qui pour l'instant sont en cours d'élaboration. Ce manque d'expérience précédente fait que, bien que la nouvelle municipalité puisse se montrer proactive en matière de participation, une vision claire de ce que cette dernière pourrait concrètement apporter par rapport aux études d'experts ne ressort pas des échanges.

Ainsi, tous les acteurs semblent s'accorder sur le principe de laisser une place aux habitants dans la prise de décision sur la fabrique urbaine, et pourtant sa mise en place concrète évoque un sentiment de difficulté généralisé. La vie politique marseillaise passée est jugée comme responsable d'une partie de cette difficulté : le phénomène clientéliste et le fort pouvoir donné aux Comités intérêt de quartier (CIQ) auraient conduit à une situation de paralysie, mais qui semblerait être plus récemment dynamitée par des initiatives émergentes du bas, nées en dehors des circuits institutionnels plus classiques. La logique est d'abord celle du rapport de force, face à une méfiance généralisée vis-à-vis des institutions, mais qui s'est plus récemment traduite dans des collaborations fructueuses avec la municipalité (dont l'Après M en est l'exemple le plus parlant) qui sont en train de changer la perception et le panorama de la participation citoyenne marseillaise.

Des limites et craintes réelles sont ainsi particulièrement évoquées lors des échanges avec les interviewés. D'une part, le besoin, et la difficulté, à établir un lien de confiance, et cela de la part des habitants vers les institutions, mais également en sens inverse.

En outre, la situation de forte précarité d'une bonne partie de la population marseillaise rend difficile leur intégration dans les dispositifs participatifs institutionnels plus classiques, « les absents permanents » étant l'une des limites majeures de la participation qui a déjà été observée dans d'autres contextes (Mazeaud et Talpin, 2010).

A cela s'ajoute le manque d'un dispositif de coordination à l'échelle communale. Une tentative est évoquée avec la proposition d'une « charte de la participation », qui devra se décliner au niveau de chaque mairie de secteur et dont l'objectif sera à la fois de diffuser cette nouvelle culture de la participation en direction des mairies de secteur (les former aux outils et à la culture de la démocratie locale) et à la fois de mener une action « de concert » à l'échelle marseillaise (qui soit le plus possible équitable et pertinente sur tout le territoire). Cependant, l'engagement réel des mairies de secteur risque de demeurer arbitraire, à la même

manière des engagements différents en matière de participation qui ont été observés à l' échelle des arrondissements parisiens (Zaza, 2016), et d' autres dispositifs, au-delà des « chartes », restent à imaginer pour enclencher une collaboration vertueuse institutions-citadins.

Enfin, des éléments positifs sont aussi soulevés lors des échanges, dont la richesse du tissu associatif local, qui pourrait former, sous certaines conditions, un point d' appui pour une façon nouvelle de gouverner la ville.

Ainsi à Marseille, les objectifs et moyens pour la participation citoyenne restent encore flous, tout en assistant à la prolifération plus récente de nouvelles et nombreuses initiatives qui de fait font appel à l' engagement des habitants. Si d' une part certains interlocuteurs restent sur une vision de la participation qui se limiterait à l' information ou qui viserait simplement à la création d' un climat urbain plus apaisé, d' autres évoquent des démarches d' envergure déjà en cours (dont le PPA ou l' Assemblée citoyenne du futur). L' approche reste globalement « descendante », alors que certains prônent une politique par le faire qui serait plutôt « ascendante ».

04. UN REGARD D'AILLEURS : LES LABORATOIRES CITOYENS À MADRID

Afin de mettre en perspective l'étude menée sur Marseille, les Laboratoires citoyens à Madrid¹⁴ nous sont apparus comme un cas particulièrement intéressant à étudier. Après s'être développés de manière ascendante à partir de 2010, ces laboratoires ont été progressivement accompagnés par une série de politiques publiques urbaines locales. Ce processus d'institutionnalisation nous semble être riche d'enseignements pour le cas marseillais.

Les laboratoires citoyens (*Laboratorios ciudadanos*) se sont développés à Madrid au début des années 2010, dans un contexte de crise économique, financière et politique majeure. Ces lieux d'innovation sociale, aujourd'hui une trentaine dans la capitale espagnole, se sont développés dans les espaces et les bâtiments publics vacants de Madrid, de propriété de l'État, la région ou la mairie, situés dans les quartiers centraux (Lavapiés, Latina, Retiro) tout comme périphériques de la ville (Vallecas, Usera, Carrabanchel). Ils sont ainsi apparus, sans stratégie de planification de la ville, dans les interstices laissés vacants par le marché ou les pouvoirs publics. Ils sont davantage issus de l'élan spontané de citoyens ordinaires, de collectifs d'architectes-urbanistes et d'artistes, œuvrant dans les domaines de l'urbanisme tactique, de l'art collaboratif, de la culture numérique ou de l'écologie urbaine. L'acteur public est par conséquent étranger au processus de création des laboratoires citoyens et leur émergence s'est faite en dehors des stratégies de planification s'appuyant sur une certaine « injonction à innover ». A l'origine, le terme « d'innovation », est d'ailleurs totalement absent du champ sémantique des laboratoires citoyens et ce n'est que récemment que certaines institutions, experts et chercheurs (Tato et Vallejo, 2012 ; Corsín, 2014 ; Besson, 2018), analysent les laboratoires citoyens sous le prisme de « l'innovation urbaine ».

En quelques années, les laboratoires citoyens sont devenus des lieux reconnus par leur inventivité sociale, culturelle et citoyenne. Ils se revendiquent aujourd'hui comme les lieux d'expérimentation d'un urbanisme « de código abierto » – open source – (Tato et Vallejo 2012), et d'une réflexion collective autour des « communs urbains » (Festa 2016 ; Castro-Coma et Martí-Costa 2015). Ils défendent l'idée d'un urbanisme « open source » à travers la coproduction des espaces publics et des infrastructures urbaines, la participation citoyenne et une action écologique, sociale et culturelle ancrée dans les quartiers. L'enjeu est de faire la ville in situ, avec les ressources sociales et culturelles des quartiers, plutôt que penser à la place des habitants et collectifs d'ores et déjà présents et organisés. A travers cet urbanisme qui se dit « tactique », « participatif », « collaboratif » ou « temporaire », il s'agit aussi de critiquer une méthode de planification urbaine verticale, déterminée et statique, qui s'est révélée incapable de réguler le marché immobilier, avec comme conséquences dramatiques la production de nombreux « cadavres immobiliers » sur le territoire madrilène (Ramirez-Cobo, 2016). Face à un modèle d'urbanisme hiérarchique, linéaire et top-down de la fabrique urbaine, fondé sur une culture des résultats, les Laboratoires citoyens se construisent en défendant une logique spontanée et informelle de la fabrique urbaine. Face à la rigidité des interventions urbaines planifiées, ceux-ci encouragent des propositions qui se disent alternatives et qui avancent les valeurs de la démocratie citoyenne, l'auto-organisation, les réseaux, l'interaction et le conflit.

14. Ce matériel est issu d'une recherche conduite par Raphaël Besson pour le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) dans le cadre du programme « Gouvernance urbaine de l'innovation / DEMEXTRA ».

Cependant, si les Laboratoires citoyens sont critiques vis-à-vis d'un urbanisme institutionnel et planificateur, ils ne se positionnent pas pour autant comme des espaces « anti-systèmes ». A cet égard, ils se différencient des squats madrilènes développés dans les années 2000 (Aguilera, 2015). Dès l'origine, les initiateurs des Laboratoires citoyens souhaitent s'inscrire dans un cadre légal et réglementaire, grâce à la signature de conventions de gestion et d'animation temporaire d'espaces publics vacants entre les collectifs et la puissance publique (ville, région ou État). Dès lors, les Laboratoires citoyens se nourrissent de l'incapacité des politiques urbaines à trouver des solutions face à la crise, pour imaginer la création d'infrastructures et des services urbains de proximité par d'autres moyens. Cette nouvelle ingénierie de la fabrique urbaine, tend aujourd'hui à être reconnue, voir institutionnalisée, par les institutions publiques madrilènes et espagnoles plus largement.

Si les expériences d'urbanisme tactique et transitoire se multiplient aujourd'hui en Europe, le mouvement des Laboratoires citoyens reste donc singulier, de par son caractère pionnier, ascendant et autogéré, mais aussi au regard de la longévité et du nombre des initiatives. A partir de 2009, on assiste à l'émergence progressive d'un réseau des Laboratoires citoyens, selon lequel chaque laboratoire nouvellement créé va bénéficier de l'expérience, des méthodes, des ressources et des savoir-faire des précédents laboratoires. Ce faisant, les Laboratoires madrilènes s'érigent en de véritables communautés d'apprentissage et de pratique. Ils vont ainsi se retrouver au service d'une cause, d'un but commun (Mary, 2017), autour d'une réflexion sur une autre manière de penser et de faire la ville, dans ses dimensions politique, sensible, sociale ou encore esthétique. Ces réflexions et ces expérimentations vont se sédimenter pour créer un « en-commun » (Nicolas-Le Strat, 2016), sur une nouvelle fabrique urbaine centrée sur la co-production et l'auto-gestion d'équipements et d'espaces publics.

En juin 2015, avec l'arrivée au pouvoir du nouveau parti à gauche appelé Ahora Madrid, les Laboratoires citoyens deviennent des sources d'inspiration pour la ville, qui souhaite bâtir de nouvelles politiques de régénération urbaine et de participation citoyenne. Face à la crise économique persistante, à la privatisation des services publics, et une ville au fonctionnement bureaucratique et endettée par des années de grands travaux, la municipalité souhaite expérimenter un nouveau mode de gouvernance urbaine, moins top-down et planificateur, et davantage en prise avec la société civile. La ville s'inspire des dynamiques coopératives et de la culture numérique des Laboratoires citoyens, pour imaginer des politiques urbaines qui favorisent « le faire », l'inventivité sociale, et qui accompagnent et mettent en lien les initiatives citoyennes. Elle souhaite accompagner sans la brider cette dynamique citoyenne, créative et solidaire « venue d'en bas ».

Pour construire cette nouvelle politique urbaine, la ville va s'appuyer sur l'expertise du Medialab Prado, dans le champ de la coopération et du design des politiques publiques. Cette Institution est alors érigée en maillon stratégique pour faire le lien entre politique publique et société civile. De nombreux programmes vont être ainsi co-construits lors de workshops créatifs à l'image de Decide Madrid (une plateforme dédiée à la participation citoyenne), ou des programmes coopératifs de régénération urbaine comme Experimenta Distrito, MADRE, MARES, ou le programme Plazer (qui prévoit par exemple de co-produire le programme de réaménagement des places de Madrid avec les habitants et acteurs locaux).

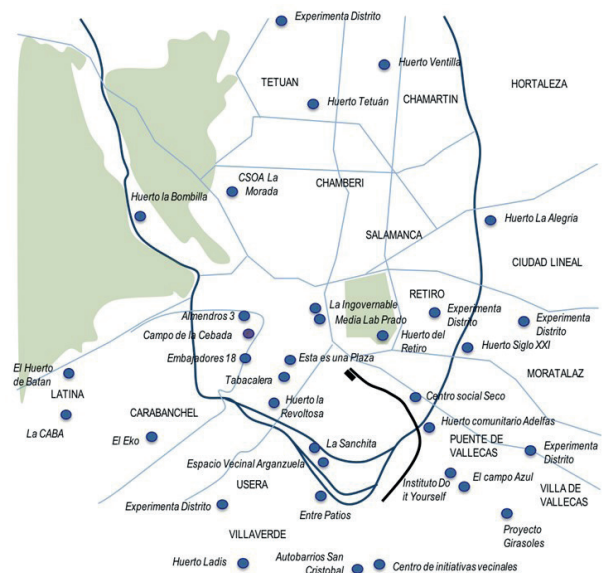
La ville de Madrid va également décider de développer ses propres Laboratoires citoyens. Elle crée notamment les laboratoires citoyens Almendro 3 et Embajadores 18. Almendro 3 est un espace vacant de 740 m² situé en plein cœur de Madrid dans le quartier de la Latina. Cette espace a été en friche pendant plus de 30 ans, muré en quelques occasions et transformé en lieu de parking d'autres fois. En 2016, la municipalité souhaite ouvrir les portes du lieu à des collectifs d'architectes, des habitants et des étudiants, afin que ces derniers transforment l'espace en un Laboratoire citoyen : grâce à une subvention publique de 50 000 euros, le collectif d'architectes Zuloark parvient en quelques semaines à faire de cet espace un parc urbain de qualité, dont la programmation et la propreté sont l'affaire de tous et les horaires d'ouverture et de fermeture émanent de décisions collectives.

En conclusion, les Laboratoires citoyens ont permis à la société civile, aux divers collectifs et à l'institution madrilène, de produire un commun urbain. Ils vont inventer, produire, gérer et partager des outils, des méthodes, des expertises, des ressources matérielles et immatérielles. A travers les assemblées citoyennes, les plateformes numériques et l'interface du Medialab Prado, les Laboratoires citoyens construisent un réseau horizontal de connaissances, qui influence de manière décisive la législation et l'émergence de politiques urbaines promouvant d'autres manières de faire et de gérer la ville. S'enclenche alors la construction d'une nouvelle ingénierie de la fabrique urbaine et un processus d'expérimentation transformative pour la ville de Madrid, qui peut inspirer celle à venir pour Marseille.

A retenir, dans la perspective d'une démocratie urbaine marseillaise émergente

Le cas d'étude de Madrid nous a semblé particulièrement intéressant à évoquer par son ampleur et son exceptionnalité, mais surtout par les inspirations possibles qu'il laisse entrevoir pour la mise en place d'une participation citoyenne marseillaise. En particulier, nous retenons :

- la mise en place d'une institution publique intermédiaire (le Medialab Prado), en capacité d'articuler les innovations sociales issues du mouvement des Laboratoires citoyens avec les politiques urbaines locales (politiques culturelles, environnementales et de régénération urbaine) ;
- l'invention d'une nouvelle ingénierie de la fabrique urbaine, dont des outils open source de co-conception, de co-évaluation, plateformes coopératives, des kits méthodologiques pour la co-construction de mobiliers urbains, etc. ;
- l'accompagnement et le soutien par la ville de Madrid des tiers acteurs madrilènes de la fabrique urbaine, c'est-à-dire des collectifs d'architectes, urbanistes et artistes madrilènes qui ont œuvré à l'émergence des Laboratoires ;
- plus globalement, des conséquences observables sur les modes de faire de la ville à Madrid : co-design des politiques publiques au sein du Medialab Prado (implantation ponctuelle des agents de la ville au sein du Medialab Prado, développement d'une stratégie d'urbanisme tactique et transitoire, budgets participatifs) et transformation de la posture des élus, désormais à l'écoute des démarches issues des Laboratoires citoyens. C'est à partir de ces temps d'échanges et d'écoute que la ville de Madrid a ensuite co-construit de nouvelles politiques de régénération urbaine, de participation citoyenne et de nouvelles politiques culturelles, évitant ainsi l'écueil de politiques publiques institutionnalisées et déconnectées des ressources et des réalités locales ;
- le positionnement des actions artistiques et culturelles au cœur des transitions urbaines démocratiques, qui se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les enjeux transitionnels ont une dimension culturelle majeure, en lien avec la transformation des récits, des modes de vie, des valeurs, des représentations, des imaginaires et l'apprentissage d'une culture numérique et de la coopération contemporaine.



(de gauche à droite, de haut en bas)

Photo 1 : Atelier de construction collective au Campo de la Cebada. © Zuloark

Photo 2 : EVA en 2017. © La Casa Grande del Pumajero

Photo 3 : Projet AutoBarrios imaginé et mené depuis janvier 2012 par le collectif madrilène Basurama dans le quartier de San Cristobal de Los Angeles © Basurama

Photo 4 : Le parc Almendro 3 en 2019. © Raphaël Besson

Photo 5 : Les Laboratoires citoyens madrilènes 2015 à nos jours. Le temps de l'institutionnalisation © Raphaël Besson

05. MARSEILLE : LE LIEU D'EXPÉRIMENTATION D'UNE NOUVELLE « DÉMOCRATIE SITUÉE » ?

L'analyse croisée entre les initiatives marseillaises, vues aux chapitres précédents, et le cas d'étude espagnol des Laboratoires citoyens, a rendu manifestes quelques pistes d'analyses qui viennent conclure, en questionnant, cette étude qui cherche à comprendre si une nouvelle forme de démocratie urbaine serait effectivement en train de voir le jour à Marseille. Sans avoir la prétention d'avancer des conclusions exhaustives, ni d'avoir fourni un panorama approfondi sur toutes les initiatives citoyennes en cours à ce jour à Marseille, notre modeste étude nous a permis d'observer celle que nous avons appelé « démocratie située ».

À la différence de la démocratie de proximité, la « démocratie située » que nous observons se manifesterait certes localement, mais elle se caractériserait surtout par l'intention manifeste des habitants et associations locales de « prendre place » en ville. Cette présence citoyenne se manifeste, il nous semble, de plus en plus par l'occupation d'un lieu (donc non seulement de l'espace public) à l'intérieur duquel les occupants cherchent à mettre en place un autre modèle de faire ville, de faire société. Dans cela, la liberté d'agir, la coopération, la diversité des activités et la pluralité d'acteurs, tout de moins souhaitée sinon réelle, apparaissent comme les conditions premières de l'exercice de cette « démocratie située ».

C'est à partir de cette simple observation, pourtant révélatrice, que nous avons cherché à esquisser les quelques questionnements qui semblent déjà émerger de cette nouvelle expression démocratique marseillaise, qui se veut plus proche et plus active que ne peut l'être la démocratie institutionnelle : en conclusion, l'on se doit ainsi de réfléchir aux potentialités et aux limites, aux moyens et aux conditions qui seraient susceptibles de favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie urbaine, tant attendue par les marseillais.

La co-construction de nouveaux espaces urbains : une opportunité de revitalisation pour la démocratie urbaine ?

La condition première de la mise en place d'une dynamique démocratique nouvelle est l'engagement des habitants. Dans cette perspective, les initiatives produites par eux-mêmes et concernant d'abord leurs besoins essentiels (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se rencontrer, etc.) peuvent être suffisamment mobilisatrices pour transformer l'ordre des choses sur le long terme. Les nouveaux lieux de la démocratie urbaine marseillaise cherchent à proposer aux marseillais de devenir acteurs de la construction d'espaces urbains d'un genre nouveau, aussi bien par le type d'activités qui seraient accueillies, mais aussi et surtout par les systèmes de valeurs qui en assureraient l'originalité et la cohérence. Cette démarche se propose de procéder d'un mouvement ascendant, en provenant des efforts d'une population qui s'auto-organise à l'échelle locale pour résoudre une problématique qui la concerne (dont les cas de la friche Louis Armand ou des laboratoires citoyens madrilènes témoignent). Cela semblerait faire émerger un public qui va forger « une communauté de pratiques » capable de transformer la représentation du problème et de construire les règles procédurales susceptibles de le résoudre. C'est à ce stade que démarre le processus d'encapacitation des acteurs.

Dans cela, les champs de l'architecture et de l'urbanisme semblent être des terrains de jeu capables de permettre la concrétisation et le développement des identités et des énergies communes. En effet, l'existence dans l'espace des expériences démocratiques est

une concrétisation nécessaire et fondamentale pour l'extériorisation des politiques et leur démocratisation. L'importance de l'inscription physique des initiatives citoyennes, décriées par les acteurs locaux, nous semble donc fondamentale. Dans ces lieux, vu comme un construit social, consommateurs, producteurs ou simplement usagers ne sont plus séparés, conscients que le tout forme une ressource commune et que chacun doit contribuer à sa valorisation. Cela favorise surtout le passage d'un intérêt personnel initial à un intérêt collectif.

Des outils mis en place par les institutions pourraient donc supporter cette émergence d'espaces de la « démocratie située ». Les permis d'occupation temporaire des friches urbaines permettent d'expérimenter des nouveaux usages des sites, mais relèvent la nécessité d'une temporalité plus longue pour donner du sens aux nouveaux usages, donc les pérenniser. Ces permis pourraient également faire l'objet d'une réglementation qui faciliterait la réversibilité des lieux et les aménagements éphémères, dans une dynamique continue et ne pas lier seulement à des épisodes sporadiques ou événements indépendants. Une réglementation qui favoriserait l'appropriation temporaire des espaces publics en contiguïté à ces espaces de démocratie urbaine serait aussi à valoriser. Ainsi, cette première proposition est relativement simple : favoriser l'émergence et la mise en réseaux de ces espaces de démocratie urbaine.

La médiation des acteurs tiers : condition fondamentale pour la réussite d'une « démocratie située » ?

Le cas madrilène nous apprend que les tiers acteurs peuvent jouer un rôle fondamental dans l'articulation entre démocratie urbaine institutionnelle et « démocratie située ». A Madrid, ces tiers acteurs sont issus de certaines administrations publiques (comme le Medialab Prado), mais aussi et surtout des collectifs d'architectes-urbanistes, d'artistes et de designers. Ces nouveaux professionnels de l'urbanisme cherchent à adopter une attitude non surplombante, s'éloignant volontairement de la figure du sachant et du « star architecte » afin de se mettre le plus possible à l'écoute des besoins, des désirs et des nécessités de la société.

Quatre fonctions en particulier, exercées par ces tiers acteurs nécessiteraient d'être reconnues et structurées afin de soutenir une « démocratie située » marseillaise : les fonctions d'intermédiation, de régulation, d'expérimentation et de création de nouveaux récits.

Les tiers acteurs vont en effet et en premier lieu assurer des fonctions d'intermédiation. Plus que tout autre, ils savent se mouvoir dans l'inter-sectoriel (urbanisme, architecture, économie, numérique, art, culture, etc.), l'inter-territorial et l'inter-culturel. Ils permettent de connecter des personnes, des territoires, des cultures, des ressources, des réseaux, des disciplines et des connaissances à la fois singulières et complémentaires. Ils jouent une fonction essentielle de « middleground » (Cohendet et al, 2011) : ils permettent la socialisation entre « l'underground » des habitants, usagers et des sphères culturelles et artistiques et « l'upperground » des administrations et des Institutions publiques. Les tiers acteurs permettent de créer les conditions de « proximités temporaires » entre des univers sociaux très différents (Suire, 2015). Ce faisant, ils ont une capacité à fluidifier le dialogue entre maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage, entre la société civile et les institutions publiques.

Les tiers acteurs assurent aussi des fonctions de régulation, car les processus de coproduction et de cogestion de lieux « en commun » vont nécessairement générer une série de tensions, puisque l'on essaye de faire en sorte que se rencontrent des acteurs avec des intérêts, des cultures et des sensibilités diverses. La tâche est par conséquent immense : les acteurs tiers se proposent non seulement de réguler les tensions, mais aussi de les « habiter » et d'ériger le conflit comme un des piliers fondateurs de la démocratie urbaine (Pascual et al., 2014). A la différence de méthodes de planification traditionnelle, ces espaces ne semblent donc pas évacuer le conflit, mais ils le valorisent comme un des piliers fondateurs de la fabrique urbaine (Ramirez Cobo, 2016 ; Siena, 2009 ; Siena, 2014).

Les tiers acteurs vont aussi assumer des fonctions d'expérimentation. Leurs interventions expérimentales sous forme d'actions culturelles pilotes, de dispositifs évolutifs, d'architectures éphémères ou de mobiliers urbains mobiles, procèdent par essai/erreur. Il existe donc un fort risque d'échec, risque que l'acteur public ne pourrait assumer seul de par sa nature régulatrice et stabilisante.

Enfin, ces acteurs tiers participent à la création de nouvelles esthétiques, imaginaires, récits et « souvenirs du futur » (Kyrou, 2016), essentiels à la réinvention des politiques urbaines. Des récits conçus comme l'envers de la « mythologie CAME » (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) (Bouba-Olga, Grossetti, 2018), et qui font une place aux communs, à la biodiversité, à la culture du quotidien, au bricolage, au soin et à l'attention à l'autre.

A Marseille ces tiers acteurs ont été identifiés dans le cadre de l'étude de préfiguration de la Cité des transitoires. Œuvrant dans le champ des transitions culturelles, numériques, éducatives, scientifiques, économiques, sociales, énergétiques, environnementales, agro-écologiques, alimentaires, urbaines, architecturales ou patrimoniales, ils nécessitent une reconnaissance, des moyens, souvent des lieux et une mise en réseaux afin de pouvoir exercer véritablement leur rôle de tiers acteurs sur le territoire marseillais.

Valoriser l'engagement citoyen pour le pérenniser

Le développement des lieux de la « démocratie située » dépend en grande partie de la capacité des acteurs à s'engager dans la durée. On constate habituellement une très grande disparité entre la participation des habitants d'un quartier (souvent faible) et les autres usagers ou militants mobilisés dans le cadre d'un projet participatif (plus présents). Les personnes actives ou encore avec enfants en particulier ne sont que peu impliquées si les horaires ne respectent pas leurs contraintes.

Quand l'engagement est de longue durée, un problème financier émerge en parallèle. Cet investissement en temps n'est tout simplement pas envisageable ni viable pour une partie des personnes concernées. Il en résulte un risque réel de non-représentativité des personnes mobilisées et d'un déséquilibre entre les demandes exprimées et les réels besoins de la population concernée. Offrir à chaque habitant les moyens de s'investir dans le devenir de son quartier de vie constitue ainsi une condition clé de toute démocratie urbaine.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'un investissement personnel sur son temps libre est la base de tout engagement citoyen et cet effort est demandé à l'ensemble des parties concernées. C'est dans ce cadre que le rôle du tiers acteur fait particulièrement sens car en tant qu'acteur économique (retenu par les collectivités suivant les codes de la commande publique), il doit servir de relais pour l'action citoyenne et « soulager » l'habitant en ce qui concerne l'ensemble des tâches « logistiques » et annexes.

Une deuxième option consiste dans la rémunération du temps investi par le citoyen. C'est notamment la piste retenue pour l'engagement public dans le cadre de l'Assemblée Citoyenne du Futur. Cette hypothèse nécessite de fait une démarche transparente pour choisir les citoyens éligibles à ce dispositif et questionne sur la possibilité d'une rémunération collective, plutôt qu'individuelle.

Une troisième voie concerne plus particulièrement l'activité productive qui peut avoir lieu dans ces espaces de la « démocratie située ». La performance de ces lieux repose, en partie, sur l'engagement de leurs contributeurs sous forme de bénévolat. C'est ce « temps contributif » qui leur permet d'offrir des produits/activités dotés d'un rapport qualité/prix très concurrentiel. Ce système d'économie contributive fonctionne déjà dans le secteur de la distribution des produits alimentaires (supermarchés coopératifs, Amap, etc.) et pourrait être considéré comme un véritable levier pour valoriser et permettre au plus grand nombre de s'engager dans la vie de ces lieux. Dans cette optique d'une « démocratie par le faire », des politiques d'inclusion doivent particulièrement être réfléchies, pour que tout citoyen ait sa place, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'acquérir le niveau de « capacités » nécessaire à leur autonomie.

L'impact des projets d'urbanisme participatif et transitionnel : une évaluation nécessaire ?

En conclusion, nous faisons l'hypothèse que la valeur principale de projets d'urbanisme transitionnel et participatif réside moins dans leurs effets matériels directs et quantifiables, que dans leurs effets indirects et externes. On pense, par exemple, au modèle économique des laboratoires citoyens de Madrid, qui repose essentiellement sur le don/contre-don, l'échange, la confiance, le crowdfunding, la coopération, l'action en réseau et la contribution d'habitants et de collectifs. A la requalification lowcost, voire gratuite, de mobiliers urbains, d'espaces publics et d'équipements, s'ajoute la possibilité de tester de nouveaux usages et ainsi de réduire les risques d'erreur (et les coûts) d'une programmation urbaine inadaptée, ou encore de capter des financements extérieurs dédiés (européens, par exemple). Ces externalités sont nombreuses, mais elles sont particulièrement complexes à observer et à mesurer. Elles sont souvent diffuses, invisibles, immatérielles et extérieures aux productions matérielles.

Face à de telles difficultés, le risque serait de sous-évaluer les externalités et de réduire la portée des expériences d'urbanisme transitionnel à des actions cosmétiques ou événementielles, que d'aucuns qualifient même « d'urbanisme de palette ». Par conséquent, il semble essentiel d'ouvrir la boîte noire des externalités des projets d'urbanisme tactique et transitoire afin d'en saisir la véritable portée. L'ouverture de cette boîte noire implique un renouvellement des méthodes d'évaluation traditionnelles de l'impact, en imaginant des protocoles d'évaluation construits avec des chercheurs-experts, mais aussi des porteurs de projet et des habitants, l'étude au moyen de protocoles et de mesures statistiques classiques paraissant ici pas efficaces. Dans cette perspective, les indicateurs construits avec les acteurs du territoire vont non seulement reconnaître de la valeur de leur action locale, mais aussi permettre leur appropriation, dans une démarche de compréhension de leur action.

Enfin, le dispositif d'évaluation pourrait reposer sur l'imbrication de quatre méthodes : un protocole qualifié « d'expert » (identification d'indicateurs d'impacts a priori), puis une méthode d'autoévaluation des porteurs du projet (pour redéfinir chemin faisant les actions et les objectifs avec les porteurs de projets), ensuite une évaluation citoyenne avec les usagers, enfin une plateforme de contribution et de visualisation des externalités produites (qui soit la plus intuitive possible, afin que tout un chacun ait la possibilité de s'approprier les résultats des évaluations). L'enjeu est de former les habitants aux techniques de l'observation, de l'enquête et de l'évaluation afin qu'ils soient à même de livrer leur expertise d'usage.

Au final, l'imbrication de ces quatre types de méthodes pourrait permettre d'assurer une évaluation collective et ancrée dans le territoire et d'objectiver non seulement les impacts directs, mais aussi les effets externes des projets d'urbanisme tactique et transitoire qui sont en train de voir de plus en plus le jour sur le territoire phocéen.

RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Thomas Aguilera, 2015. « *Gouverner les illégalismes urbains : les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid* » Thèse de doctorat en Science politique.

Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), 2011. « *La démocratie participative. Histoire et généalogie* », Paris : La Découverte.

Raphaël Besson, 2018. « *Les « Ateneus de Fabricació » barcelonais et les « Laboratorios ciudadanos » madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine ?* », Géographie, Economie et Société, vol. 20(1), 113-141.

Loïc Blondiaux, 2001. « *Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège* », Mouvements, vol. 5, n° 18, pp. 44-51.

Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti, 2018. « *La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ?* », hal-01724699, HAL.

Broussolle, Yves, 2019. « *Les budgets participatifs* », Gestion & Finances Publiques, vol. 3, no. 3, pp. 32-38.

Patrick Cohendet, David Grandadam et Laurent Simon, 2011. « *Rethinking urban creativity: lessons from Barcelona and Montreal* ». City, culture and society, vol. 2, pp. 151-158.

Mauro Castro-Coma et Marc Martí-Costa, 2015. « *Comunes urbanos : de la gestión colectiva al derecho a la ciudad* », Revista EURE. Revista De Estudios Urbano Regionales, n° 42.

Alberto Corsín Jiménez, 2014. « *The right to infrastructure : a prototype for open-source urbanism* », Environment and Planning D : Society and Space, n 32, p. 342-362.
URL : http://digital.csic.es/bitstream/10261/85115/1/right_infrastructure_finalpreprint.pdf.

Paula Cossart et Julien Talpin, 2015. « *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare* », Paris : Editions du Croquant.

Agnès Deboulet et Héloïse Nez (dir.), 2013. « *Savoirs citoyens et démocratie urbaine* », Rennes : Presses universitaires de Rennes.

John Dewey, 1927. « *The Public and its Problems* », New-York : Henry Holt and Company

Nicolas Douay and Maryvonne Prévot, 2016. « *Circulation d'un modèle urbain «alternatif» ?* », EchoGéo [Online], 36 | Online since 30 June 2016, connection on 07 June 2022. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14617> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.14617>

Hubert Dubedout, 1982. « *Ensemble, refaire la ville, Rapport au premier ministre* »

Energie Partagée, « *Les retombées économiques locales des projets citoyens* », décembre 2019, étude accessible à l'adresse <https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco/>

Daniela Festa, 2016. « *Les communs urbains. L'invention du commun* », Tracés. Revue de sciences humaines. Disponible en ligne

Ariel Kyrou, 2016. « *Nos subjectivités baignent dans un imaginaire de science-fiction* », Multitudes, vol. 62, no. 1, 2016, pp. 126-132.

Frédéric Laville, 2000. Revue économique, vol 51. N°6, pp. 1301-1331

- Elena Mary, 2017. « *Basurama ou les collectifs d'architectes en Espagne : manifeste d'une pratique en mouvement* », Mémoire architecture, aménagement de l'espace, Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse.
- Alice Mazeaud et Julien Talpin, 2010. « *Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs* », Sociologie, vol. 1, n° 3, pp. 357-374.
- Catherine Neveu, 2003. « *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord* », Villeneuve d'Ascq : Les Presses Universitaires du Septentrion.
- Héloïse Nez, 2011. « *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris* », Sociologie, vol. 2, n° 4, <https://journals.openedition.org/sociologie/1098>
- Pascal Nicolas-Le Strat, 2016. « *Le travail du commun* », éditions du commun.
- Magali Nonjon, 2005. « *Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante* », Politix, vol. 2, n° 70, pp. 89-112.
- M. Pascual, R. Caravaca, J.C. Laseca, 2014. « *Memoria de El Campo de la Cebada* », Asociación El Campo de la Cebada, Madrid.
- Gilles Pinson, 2020. « *La ville néolibérale* », Paris : PUF.
- Ines Ramirez-Cobo, 2016. « *L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain : L'émergence d'un mode de conception "transitionnel" des espaces urbains : entre pratiques institutionnelles et pratiques alternatives* », Thèse en Urbanisme et Aménagement. Université Grenoble Alpes.
- Yves Sintomer, 2008. « *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?* », *Raisons politiques*, vol. 3, n° 31, pp. 115-133.
- Raphaël Suire, 2007. « *Cluster « créatif » et proximité relationnelle : Performance des territoires dans une économie de la connaissance* », Canadian Journal of Regional Science.
- Belinda Tato et José Luis Vallejo, 2012. « *Urbanismo de código abierto para una ciudadanía aumentada* », Elisava Temes de disseny, n° 28.
- Renaud Vignes, 2021. « *Une économie d'acteurs capables pour dépasser l'anomie technocapitaliste* », revue du MAUSS vol.1 n°57, pp.174-183.
- Ornella Zaza, 2016. « *L'e-gouvernance pour la participation citoyenne : imaginaires du futur, nouvelles compétences et impacts territoriaux* », n° 26/27, pp. 163-190.

Personnes rencontrées dans le cadre de la recherche

Sébastien Barles, Adjoint au maire en charge de la transition écologique, de la lutte et de l'adaptation au bouleversement climatique et de l'assemblée citoyenne du futur, Ville de Marseille
 Félix Blanc, Chargé mission près DGS
 Laurent Blanc, Chargé mission prospective, Ville de Marseille
 Jonathan Cacchia, Président de Thalassanté
 Anne-Marie Colin, Chargée mission démocratie locale, Ville de Marseille
 Franck Geiling, Délégué développement urbain, Ville de Marseille
 Karim Hammoumraoui, Chef de projet Europe, Ville de Marseille
 Jean-Charles Lardic, Directeur prospective, Ville de Marseille
 Mathieu Latil, Membre du collectif Évolution du plateau Grognerde Caillols
 Guy Lucchesi, Président du CIQ Beaumont Plateau

STRUCTURES ASSOCIEES

Agence Tdso

agence **tdso**
architectes - urbanistes

Aix-Marseille Université



Aix-Marseille School of Economics



Laboratoire LIEU



Massilia Sun System



Nos Quartiers Demain



Università degli studi di Roma
La Sapienza



Villes Innovations



RÉALISÉ DANS LE CADRE DE

Civis Open Lab



DESIGN ÉDITORIAL

Elsa Clérin

JUILLET 2022

Interstice

Raphaël Besson, Marida Borello, Elsa Clérin, Timothée Demont, Susanne Otto, Renaud Vignes, Ornella Zaza